

République du Congo
Unité * Travail * Progrès

D.V.
du 03/06/2022

**Plan de résilience sur la crise alimentaire
2022-2023**

07 juin 2022

Avant-propos

La guerre entre la Russie et l'Ukraine aura des conséquences économiques importantes dans le monde, au regard de la forte intégration de l'économie mondiale. L'approvisionnement de notre économie en produits alimentaires et intrants agricoles est également perturbé. Tant les prix à l'achat que les capacités d'approvisionnement sont affectés.

La hausse des prix aura un impact direct et global sur le pouvoir d'achat des ménages et le financement des entreprises d'import et export. Ces acteurs sont plus particulièrement exposés dans leur capacité d'importation des produits de base comme les céréales (blé, riz, soja), les produits semi finis (farine) et d'autres produits alimentaires. Cette mutation de la crise militaire en crise alimentaire est relative à la structure de notre économie qui est assujettie aux importations alimentaires.

Le Gouvernement vient de se donner la tâche de proposer un plan de résilience face à la crise alimentaire, afin de mettre en œuvre des mesures et des actions ciblées. Il sera question d'optimiser le niveau d'approvisionnement en produits alimentaires et de soulager les effets négatifs de la crise sur le panier de la ménagère.

L'objectif de ce plan est de protéger les ménages et les entreprises des conséquences du choc alimentaire à partir de cinq axes : (i) le renforcement de la promotion d'une politique de substitution aux importations, en encourageant le développement de la production locale pour les produits de base ; (ii) la facilitation du transport des produits de base depuis leur bassin de production vers les centres de consommation ; (iii) la stabilisation des prix des produits alimentaires et agricoles essentiels, (iv) l'appui aux producteurs locaux, enfin (v) s'assurer de la bonne application rigoureuse des mesures administratives, fiscales et parafiscales.

L'exécution de ces axes nécessite une évaluation régulière des indicateurs de la matrice de suivi évaluation du plan.

Le plan de résilience apporte ainsi des réponses ciblées, aux populations les plus touchées, par un soutien aux acteurs économiques, afin d'accélérer à court terme, l'activité des entreprises agropastorale, spécialisés dans le stockage des produits

alimentaires, aux acteurs de transport et ceux spécialisés dans la commercialisation des denrées alimentaires.

Au-delà, il est impératif pour le Gouvernement de faire de la diversification économique une réalité. Cette ambition de moyen et long termes a pour réponse la mise en œuvre effective du Plan national de développement (PND) 2022-2026. C'est l'unique option pour notre pays de sortir du cycle des chocs extérieurs et d'aspérer à une vraie résilience. C'est pourquoi l'application du plan de résilience doit être le début du changement de paradigme de notre économie.

Anatole Collinet MAKOSSO

Premier ministre, Chef du Gouvernement

Table des matières

Table des matières	i
Sigles et abréviations	iii
Liste des tableaux	iv
Introduction générale	1
Chapitre I : Situation socioéconomique et effets alimentaires de la République du Congo	4
I.1 Situation socio-économique	4
I.1.1 Situation sociale	4
I.1.2 Situation économique	5
I.2. Analyse des effets de la crise sanitaire (covid-19) et la guerre russo-ukrainienne sur l'économie congolaise	8
I.2.1 Effets sur la chaîne d'approvisionnement	8
I.2.2. Effet sur les prix des produits de base	8
Chapitre II : Stratégie nationale de résilience	10
II.1 Orientations stratégiques du plan de résilience	10
II.2 Démarche méthodologique d'élaboration du plan	12
II.3 Axes d'intervention du plan	12
II.3.1. Axe 1 : Promotion d'une politique de substitution aux importations	12
a) Etat des lieux	12
b) Défis majeurs	13
c) Objectif stratégique	13
d) Objectifs opérationnels	14
e) Actions et activités	14
II.3.2. Axe 2 : Facilitation du transport des produits de base depuis leur bassin de production vers les centres de consommation	16
a) Etat des lieux	16
b) Défis majeurs	17
c) Objectif stratégique	18
d) Objectifs opérationnels	18
e) Actions et activités	18
II.3.3 Axe 3 : Stabilisation des prix des produits alimentaires et agricoles essentiels	20
a) Etat des lieux	20
b) Défis majeurs	21
c) Objectif stratégique	21
d) Objectifs opérationnels	21
e) Actions et activités	22

II.3.4. Axe 4 : Appui aux acteurs agropastoraux et halieutiques locaux.....	24
a) Etat des lieux	24
b) Défis majeurs.....	24
c) Objectif stratégique	24
d) Objectifs opérationnels.....	24
e) Actions et activités	25
II.3.5. Axe 5 : Application rigoureuse des mesures administratives, fiscales et parafiscales....	27
a) Etat des lieux	27
b) Défis majeurs.....	28
c) Objectif stratégique	28
d) Objectifs opérationnels.....	28
e) Actions et activités	28
Chapitre III : Financement du plan de résilience	30
III.1. Coût global du plan	30
III.2. Présentation des coûts du plan par axe	31
III.3. Mode de financement.....	36
Chapitre IV : Cadre de suivi - évaluation	37
IV.1. Indicateurs des actions et activités à suivre.....	37
IV.1.1. Indicateurs d'effets.....	37
IV.1.2. Indicateurs de résultats.....	38
IV.2. Outils de suivi et d'évaluation.....	38
IV.3. Dispositif de suivi et évaluation.....	39
IV.4. Mécanisme de communication	40
ANNEXES.....	42

Sigles et abréviations

ACPCE	Agence congolaise pour la création des entreprises
CATREP	Centre d'Appui Technique et des Ressources Professionnelles
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CFCO	Chemin de Fer Congo Océan
CNEEPIP	Centre National des Etudes et d'Evaluation des Projets des Investissements Publics
COFIL	Comité de Pilotage
CT	Coordination Technique
DGA	Direction Générale de l'Agriculture
DGB	Direction Générale du Budget
DGCE	Direction Générale du Commerce Extérieur
DGCI	Direction Générale du Commerce Intérieur
DGCRFC	Direction Générale de la Concurrence et de la Répression des Fraudes Commerciales
DGDDI	Direction Générale des Droits Directes et Indirectes
DGE	Direction Générale de l'Economie
DGE	Direction Générale de l'Elevage
DGID	Direction Générale des Impôts et du Domaine
DGPA	Direction Générale de la Pêche et Aquaculture
DGPD	Direction Générale du Plan et du Développement
EIA	Agence d'Information sur l'Energie
FCFA	Franc de la Coopération Financière en Afrique centrale
FIGA	Fonds d'Impulsion et de Garantie et d'Accompagnement
FIPA	Fonds d'Intervention et de Promotion de l'Artisanat
FSA	Fonds de Soutien à l'Agriculture
INHPC	Indice national harmonisé des prix à la consommation
INS	Institut National de la Statistique
MCAC	Ministère du Commerce de l'Approvisionnement et de la consommation
MEPSIR	Ministère de l'Economie, du Plan, de la Statistique et l'Intégration Régionale
OAC	Oufs à couvrir
PIB	Produit intérieur Brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PND	Plan National de Développement
PRCA	Plan de Résilience face à la crise Alimentaire
RDI	Redevance Informatique
REGEC	Recensement général des entreprises du Congo
TVA	Taxe sur la valeur Ajoutée

Liste des tableaux

Tableau 1 : évolution des prix unitaires des produits alimentaires entre mars 2021 et mars 2022.....	9
Tableau 2 : Consommation moyenne annuelle de produits alimentaires importés (en tonne)	13
Tableau 3 : Coût de mise en œuvre du Plan de résilience par axe.....	31
Tableau 4 : Budget de réalisation des actions de l'axe 1 (en millions de FCFA).....	32
Tableau 5 : Budget de réalisation des actions de l'axe 2 (en millions de FCFA).....	33
Tableau 6 : Budget de réalisation des actions de l'axe 3 (en millions de FCFA).....	34
Tableau 7 : Budget de réalisation des actions de l'axe 4 (en millions de FCFA).....	35
Tableau 8 : Budget de réalisation des actions de l'axe 5 (en millions de FCFA).....	35

Introduction générale

L'économie mondiale, frappée depuis plus de deux ans par la pandémie à Covid-19, connaît un regain progressif des activités dans la plupart des pays, avec un taux de croissance de 5,9% et 4,5% respectivement en 2021 et 2022¹.

La reprise de l'activité économique mondiale, en Afrique sub-saharienne, prévoyait une relance du taux de croissance dans la même période de 3,7% (2021) à 4,5% (2022)². Mais cette perspective économique a été hypothéquée par le conflit russo-ukrainien. Les effets y relatifs ont provoqué un choc économique notamment en Afrique où les pays disposent d'une marge de manœuvre limitée pour prévoir les chocs exogènes. Il est observé entre autres, une envolée des prix des hydrocarbures (pétrole et gaz), des denrées alimentaires (céréales) et des intrants agricoles qui pèse sur le solde extérieurs et budgétaires des pays africains importateurs de produits de base.

En effet, la Russie et l'Ukraine représentent 2% du PIB mondiale dont 30% des exportations de blé, 20% pour le maïs, et 80% de l'huile de tournesol. Depuis mars 2022, les prix de toutes ces matières premières ont fortement augmenté du fait de l'instabilité des exportations de ces deux pays. Ceci a généré une hausse des prix de certaines matières premières et des produits alimentaires. Les effets de cette crise illustrent la forte dépendance économique entre les différents pays et régions du monde.

Ainsi, les pays africains subissent les conséquences directes et indirectes du conflit russo-ukrainien. Ces effets directs sont ceux relatifs aux relations commerciales entre les économies africaines et ces deux pays. S'agissant des effets indirects, ceux-ci concernent l'amplification des pressions inflationnistes induites par les chocs au niveau des chaînes d'approvisionnement mondiales et la dégradation des perspectives de l'économie mondiale favorisée par l'incertitude accrue.

¹ *Perspectives de l'économie mondiale du FMI, édition d'octobre 2021.*

² *Perspectives économiques régionales du FMI, édition avril 2022*

En 2020, les pays africains ont importé pour 4 milliards de dollars de produits agricoles en provenance de la Russie et pour 3 milliards de dollars en provenance de l'Ukraine. Le blé a représenté 69% de ces importations, le maïs 21%, l'huile de tournesol 6%, l'orge 3% et le soja 4%³. Les pays importateurs de ces produits alimentaires en provenance de la Russie et de l'Ukraine, font face à des pénuries et des flambées des prix de certaines denrées alimentaires.

Le Congo, avec une économie peu diversifiée et une forte dépendance aux importations alimentaires, n'est pas resté en marge des effets de cette crise. Plusieurs produits subissent une augmentation des prix : viande, huile, poulet de chair, etc.

Cette situation qui affecte principalement le niveau des prix des produits de première nécessité a une répercussion négative sur le panier de la ménagère.

Ce choc extérieur repose la problématique de la fragilité de l'économie congolaise essentiellement de rente pétrolière. Bien que les fluctuations du prix du Brent soient le premier facteur de cette vulnérabilité, les contraintes dans la mise en œuvre des plans et programmes seraient également une faiblesse à la résilience. Ces contre-performances traduisent entre autres la déchéance du niveau de la production agricole, suite notamment à un accompagnement peu suffisant des producteurs agropastoraux, à une organisation moins performante des réseaux de transport et de commercialisation et enfin, l'alignement inapproprié entre la gestion publique et les besoins en développement économique préalablement établi.

L'enlisement de la crise russo-ukrainienne couplé aux effets de la pandémie de Covid-19 risque d'aggraver les pressions socioéconomiques sur les ménages et les entreprises.

Eu égard à cette menace, il s'est imposé une urgence au Gouvernement d'élaborer un plan de résilience pour la période 2022-2023 afin de faire face à la crise alimentaire. Ce plan doit nécessairement répondre aux mesures et actions sélectives capables d'atténuer dans le court terme les effets de la crise et de repenser dans le moyen terme la capacité de la production de l'économie congolaise.

³ *J. Gourdon et A.A de Ubeda (2022), « Conflit Russie - Ukraine : quelles conséquences sur les économies africaines ? », FERDI, Avril 2022.*

L'objectif général du plan de résilience est de renforcer la résistance aux impacts de la crise alimentaire mondiale. Il s'agit spécifiquement de :

- maintenir un bon niveau d'approvisionnement du pays en denrées alimentaires de base ;
- stabiliser les prix des produits alimentaires.

Afin d'atteindre ces objectifs spécifiques, le plan de résilience définit des actions et activités à exécuter dans l'immédiat et à court terme (12 mois). Pour le moyen terme, les actions identifiées s'intègrent dans la perspective de mise en œuvre du Plan national de développement (PND) 2022-2026.

Le premier objectif spécifique du présent plan de résilience répond à la problématique de l'offre et de la demande des produits alimentaires. Il s'impose la nécessité de garantir dans l'immédiat et à court terme, les approvisionnements en biens alimentaires à travers des actions ciblées. Du côté de l'offre, ce plan de résilience identifie les mesures d'accompagnement pour les producteurs agricoles à travers un soutien multiforme en vue de satisfaire la demande.

La réalisation du second objectif spécifique obéit également à l'application dans l'immédiat et à court terme des actions à dérouler. Les actions de moyen terme tendent à réduire la dépendance alimentaire du Congo vis-à-vis de l'extérieur. L'observation d'une telle approche est capitale pour faire de la politique d'import substitution une réalité dans l'offre des biens de consommation.

Le plan de résilience définit un dispositif de suivi évaluation dont la matrice des indicateurs constitue un outil de prise de décision pour inciter la réalisation de l'ensemble des actions qui ont été répertoriées.

Par conséquent, le plan de résilience comprend quatre chapitres : (1) la situation économique et alimentaire ; (2) la stratégie nationale de résilience ; (3) le financement du plan et (4) le dispositif de suivi-évaluation.

Chapitre I : Situation socioéconomique et effets alimentaires de la République du Congo

Dans le but de disposer d'un plan de résilience qui réponde à la situation actuelle, il est nécessaire de faire un bref état des lieux de la situation socioéconomique, d'une part, et de présenter les effets de la crise du covid-19 et du conflit russo-ukrainien, d'autre part.

Deux sections composent ce chapitre : la situation socioéconomique et les effets de la crise du covid-19 et du conflit russo-ukrainien.

I.1 Situation socio-économique

I.1.1 Situation sociale

Selon les projections démographiques de l'Institut national de la statistique, la population congolaise est estimée à 5 657 000 habitants en 2021. Majoritairement composée de femmes (51%), elle est essentiellement jeune, car plus de 4 personnes sur 10 (47,7%) ont moins de 20 ans. Cette jeunesse représente un creuset de main d'œuvre valide pour porter les activités diverses notamment celles se rapportant à la pêche, aux secteurs agricole, agro-alimentaire et agropastoral.

Le pays est faiblement peuplé, avec une densité moyenne de 15 habitants au km². Les deux grandes villes, Brazzaville et Pointe-Noire, concentrent à elles seules les deux tiers de la population totale.

En République du Congo, les secteurs pourvoyeurs d'emplois sont essentiellement ceux des services, agricole et industriel. Ces derniers représentent respectivement 44,7%, 33,6% et 21,6% des emplois totaux du pays⁴. Le niveau de chômage est à 9,6% entre 2018 et 2019 et 10,3% en 2020, soit un accroissement de 0,7 point de pourcentage sur un an en raison des pertes d'emplois au niveau formel et informel, pertes principalement engendrées par les effets néfastes de la crise de covid-19⁵. Par tranche d'âge, le chômage a touché 21,6% des jeunes de 15-24 ans en 2018 et 2019.

⁴ Rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD en République du Congo 2020.

⁵ Rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD en République du Congo 2020.

Le Congo est un pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure, et dont la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est passée de 50,7 % en 2005 à 46,5 % en 2011⁶, avant de remonter à 52,5% en 2020⁷. Cette hausse soudaine trouve sa source dans la crise économique et financière débutée en 2016 et accentuée par la crise sanitaire liée au coronavirus.

Sur la thématique des inégalités, une étude du Programme des nations unies pour le développement (PNUD) en 2020 a indiqué que la République du Congo est un pays très inégalitaire, avec 10% des plus riches de la population qui détiennent 37,9% du revenu. Ces inégalités sont d'autant plus importantes que l'on s'éloigne des deux principales villes du pays, Brazzaville et Pointe-Noire.

I.1.2 Situation économique

L'économie congolaise reste dépendante du secteur pétrolier. En 2021, le secteur pétrolier a représenté 38,6 % du PIB global. En dépit des atouts dont disposent le pays, le secteur agricole ne contribue qu'à hauteur de 7,5 % à la formation du PIB. Il en est de même du secteur agro-industriel dont la contribution s'établit à 8,1 % du PIB. Pour améliorer la part des secteurs hors pétrole dans la création de la richesse, le Gouvernement entend s'appuyer sur les potentialités du Congo, notamment dans le secteur agricole.

- Atouts et faiblesses au développement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche

Le Congo est fortement doté en ressources naturelles. Il est en grande partie couvert de forêts, évaluées à 22 millions d'hectares, représentant 65% de son territoire. Il bénéficie de fortes précipitations (moyenne annuelle nationale : 1650 mm) relativement stables et de vastes terres arables évaluées à 10 millions d'hectares.

Le pays dispose d'un littoral qui s'étend sur environ 170 km le long de l'océan atlantique, abritant un port en eaux profondes, et contrôle une zone marine s'étendant jusqu'à 200 miles nautiques dans l'océan. Cet accès à la mer facilite l'entrée et la sortie

⁶ Enquête Congolaise auprès des ménages (ECOM, 2005, 2011).

⁷ Plan national de développement 2022-2026.

des marchandises et constitue par ailleurs un atout indispensable au développement des activités piscicoles artisanales.

Il dispose également d'un réseau hydrographique très étendu, d'une biodiversité d'importance mondiale, des ressources minérales en quantité importante. Ces atouts, en plus du climat, sont autant d'éléments propices au développement de l'agriculture au sens large et à la production d'engrais, intrants indispensables aux activités d'élevage et à une meilleure productivité du secteur agricole.

En plus de son abondance en terres cultivables, de son réseau hydrographique très étendu et de sa pluviométrie favorable à la tenue et au développement des activités agricoles, le Congo dispose des pâturages naturels abondants dans des zones savaniques pouvant abriter 3 à 4 millions de têtes de bétail, et une demande intérieure en produits carnés en progression, évaluée à 3,44 kg/habitant/an.

L'élevage du petit et gros bétail est encore embryonnaire et ne parvient pas à satisfaire la demande nationale, ce qui constitue à la fois une faiblesse et une opportunité d'investissement inouïe à saisir dans le cadre du présent plan de résilience.

En matière de pêche et d'aquaculture, les données disponibles montrent une sous-exploitation des potentialités du pays. En effet, le potentiel de captures est estimé à 180 000 tonnes par an et la demande nationale réelle est de 100.000 tonnes par an. La production nationale oscillant autour de 60 000 tonnes par an est loin de couvrir cette demande, d'où le recours permanent aux importations pour combler le déficit qui varie autour de 40 000 tonnes par an.

- Atouts et faiblesses au développement de l'agro-industrie

Les industries agro-alimentaires jouent un rôle essentiel dans l'économie car elles assurent la transformation des produits agricoles en produits alimentaires.

L'industrie alimentaire se distingue bien dans le domaine de l'eau minérale, des brasseries, de la minoterie et du sucre, répartie en grandes, petites et moyennes entreprises. On peut citer les fabricants d'aliments de bétail de type industriel que

sont : la société les grands moulins du phare à Pointe-Noire et les grands moulins du Kouilou à Hinda, et plusieurs coopératives.

En 2022, le recensement général des entreprises du Congo (REGEC) a recensé 366 entreprises dans le secteur l'industrie alimentaire, en majorité de petite ou de moyenne taille.

Le tissu industriel agro-alimentaire reste faible et ne parvient pas à satisfaire la demande alimentaire nationale. L'insuffisance de l'offre est couverte par des importations massives des denrées alimentaires estimées en moyenne annuelle à plus de 600 milliards de francs CFA. Parmi les denrées alimentaires, les produits carnés (viande, volaille et œufs) et les produits halieutiques (poissons) qui occupent une place importante dans la consommation des ménages congolais, représentent plus de 70% des importations des produits alimentaires.

La présence des industries agro-alimentaires constitue aussi un atout indéniable pour le développement des activités agricole. Car les résidus issus de la transformation de l'activité industrielle constituent des intrants pour l'agriculture, l'élevage et la pêche. Il s'agit par exemple de : (i) déchets de transformation de la canne à sucre (la mélasse et la bagasse) fournis par la Société Agricole de Raffinage Industriel du Sucre (SARIS) implantée dans le département de la Bouenza ; (ii) déchets issus de meunerie (son de blé) produits par la Minoterie du Congo (MINOCO), filiale de la Minoterie de Matadi (MIDEMA), implantée à Pointe Noire et enfin ; (iii) drêches de brasserie produites par les Brasseries du Congo (BRASCO) et les Brasserie et Limonaderie du Congo (BRALICO), livrées gratuitement à la demande et très prisées par les éleveurs surtout en porciculture et en élevage bovin.

Cependant, la disponibilité de ces sous-produits de l'industrie agro-alimentaire reste faible par rapport à la demande nationale.

1.2. Analyse des effets de la crise sanitaire (covid-19) et la guerre russo-ukrainienne sur l'économie congolaise

La pandémie de covid-19 et le conflit russo-ukrainien ont engendré des effets sur la chaîne d'approvisionnement et les prix des produits de base.

1.2.1 Effets sur la chaîne d'approvisionnement

Dans un contexte de mondialisation, la production des biens obéit à des processus de plus internationalisés et leur transport est rendu possible par l'utilisation des produits pétroliers (essence, gasoil, kérosène, etc.). Nombreux des extrants commercialisés sur les marchés mondiaux sont l'assemblage de composantes provenant de différents pays, notamment l'Ukraine et la Russie.

Avec le blocus de la mer noire par la Russie et les sanctions économiques contre ce pays, la production et le transport des produits alimentaires et des intrants agricoles, ainsi que des produits pétroliers sont fortement perturbés. Les difficultés pour les fournisseurs de disposer des stocks suffisants de carburant et d'autres intrants en temps voulu allongent les délais de production et de livraison des biens. Cette situation se traduit par la hausse des coûts de production, la baisse des quantités produites, la hausse du coût d'acheminement, les retards de livraison et, partant la hausse des prix des produits échangés.

Le Congo, grand importateur, notamment de denrées alimentaires et d'engrais agricoles, est lourdement frappé par cette succession d'effets délétères, d'où la hausse tendancielle des prix des produits de première nécessité sur le marché.

1.2.2. Effet sur les prix des produits de base

Dans un contexte économique qui se caractérise par la faiblesse de l'agriculture au sens large, secteur de diversification économique retenu dans le PND 2022-2026, les ménages congolais sont frappés de plein fouet par les conséquences de la dépendance alimentaire du pays au reste du monde, du fait de la pandémie à coronavirus et du

conflit russo-ukrainien. Parmi ces conséquences, on note : la rareté de nombre de produits sur le marché, la hausse des prix, l'érosion du pouvoir d'achat, ...

L'Indice National Harmonisé des Prix à la Consommation du mois de mars 2022 s'est établi à 107,1 points. Il a enregistré une progression de 3,9% par rapport au mois de mars 2021, dépassant ainsi la norme communautaire fixée à 3%.

Concernant les produits alimentaires et boissons non alcoolisées, l'indice s'est établi à 113,7, traduisant ainsi une hausse des prix de 9,4% par rapport à mars 2021. Cette situation résulte de l'évolution des prix des produits suivants : Huile de palme et huile végétale, riz ordinaire, viande bovine, viande porcine, volailles et poissons de mer congelés, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : évolution des prix unitaires des produits alimentaires entre mars 2021 et mars 2022

	mars-21	mars-22	Variation(%)
Huile de palme et huile végétale	813	1188	46,06
Riz ordinaire	696	537	-22,80
Viande bovine	3675	3960	7,75
Viande porcine	2822	2105	-25,41
Volailles	1477	2064	39,80
Poissons de mer congelés	1498	1789	19,40

Chapitre II : Stratégie nationale de résilience

II.1 Orientations stratégiques du plan de résilience

Les orientations du plan de résilience face à la crise alimentaire découlent du Conseil des ministres tenu le jeudi 23 mai 2022, sous le très haut patronage du Président de la République, Chef de l'Etat. Lors de ce Conseil, il a été rappelé que « les produits importés pourraient manquer, compte tenu de leur cherté, du fait de la crise mondiale, notamment, due aux événements qui se déroulent en Ukraine, du fait que les pays exportateurs des produits alimentaires décident de les conserver pour constituer leurs stocks de sécurité... ».

Pour répondre à cette préoccupation, « ...le Gouvernement, pleinement conscient des dangers liés à la flambée des prix, a fait le constat de la nécessité de renforcer la production nationale en matière alimentaire... ». Aussi, a-t-il souligné que cette situation appelle donc à une mobilisation des agents économiques intervenant dans la chaîne de production, de transport et de commercialisation des produits alimentaires. Cela « ...afin qu'ils se consacrent davantage à l'augmentation significative de l'offre nationale, sous peine d'une crise alimentaire. C'est ainsi qu'il s'est donné la mission d'élaborer le plan de résilience économique face aux risques de crise alimentaire... ».

Ainsi, les grandes lignes de ce plan, telles qu'entérinées par le Conseil des ministres, se déclinent ainsi qu'il suit :

- promouvoir une politique de substitution aux importations en encourageant le développement de la production locale pour les produits de base (huile végétale, farine, volailles, viandes bovine et porcine, développement des intrants agricoles etc.) ;
- faciliter le transport des produits agricoles depuis leur bassin de production vers les centres de consommation, grâce à la réhabilitation des voies de transport routier, du ferroviaire via le CFCO, ainsi qu'une facilitation du transport fluvial ;
- fixer par voie réglementaire une liste des produits alimentaires et agricoles essentiels, qui devront faire l'objet du soutien de l'Etat ;

- mobiliser les banques locales, qui seront appelées à échanger avec le Gouvernement lors d'une table-ronde dédiée, afin de mettre en place un système de facilitation et d'octroi de crédits bonifiés aux producteurs, avec l'aide et le soutien de l'Etat ;
- mettre en place dans les meilleurs délais un guichet en faveur des producteurs agricoles concernés, afin de les identifier et de faciliter leur soutien ;
- appliquer avec énergie et pragmatisme toutes les mesures administratives, fiscales et parafiscale existantes, afin de faciliter la politique nationale de dynamisation de l'offre alimentaire et agricole nationale.

Le plan de résilience alimentaire couvre la période de 2022-2023, soit 12 mois à partir de la date de son adoption par le Conseil des ministres. Il sied de rappeler que cette période de 12 mois sera subdivisée en deux parties :

- la période d'urgence couvrant les trois premiers mois de sa mise en œuvre ;
- la période de court terme couvrant les 9 autres mois de sa mise en œuvre.

Toutefois, le plan d'urgence va occasionner la mise en œuvre des actions devant se poursuivre au-delà de sa période d'exécution. Ces actions de moyen terme devraient être prises en compte selon les modalités de financement de la loi de finances.

▪ **Présentation des axes du plan de résilience**

Sur la base des lignes directrices du plan de résilience dictées par le Gouvernement, il a été retenu cinq (5) axes stratégiques :

- Axe 1 : Promotion d'une politique de substitution aux importations ;
- Axe 2 : Facilitation du transport des produits de base depuis leur bassin de production vers les centres de consommation ;
- Axe 3 : Stabilisation des prix des produits alimentaires et agricoles essentiels ;
- Axe 4 : Appui aux producteurs locaux ;
- Axe 5 : Application rigoureuse des mesures administratives, fiscales et parafiscales.

II.2 Démarche méthodologique d'élaboration du plan

a. Cadre institutionnel

Le Gouvernement s'est donné la mission d'élaborer le plan de résilience économique face aux risques de crise alimentaire. Ainsi, il a été mis en place par note de service n°0014/PM-CAB du 29 mars 2022, la cellule de veille, sous la supervision du Premier ministre, chef du Gouvernement. Cette cellule a pour missions, entre autres, de prendre des mesures urgentes et concrètes pour les mettre en œuvre.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'élaboration du plan de résilience contre la crise alimentaire qui a connu la participation de plusieurs acteurs dont le Gouvernement, le secteur privé, les organisations de la société civile, les universitaires, etc.

Conformément aux conclusions du Conseil des ministres en date du 23 mai 2022, il a été mise en place par note de service n° 056-22/MEPSIR/CAB, une commission interministérielle chargée d'élaborer le plan de résilience sur la crise alimentaire, sous la coordination du ministre de l'économie, du plan, de la statistique et de l'intégration régionale.

b. Etapes du processus d'élaboration du plan de résilience

Les travaux techniques de la commission interministérielle se sont déroulés en trois étapes : (i) la collecte des informations auprès des ministères sectoriels ; (ii) les travaux en groupes thématiques et en plénières à travers deux ateliers organisés à Brazzaville et dans le Pool ; et (iii) les séances de relecture et de validation du document.

II.3 Axes d'intervention du plan

II.3.1. Axe 1 : Promotion d'une politique de substitution aux importations

a) Etat des lieux

Les importations alimentaires coûtent chères à l'économie. En 2016, par exemple, le pays a débloqué environ 727,2 milliards FCFA, pour importer des produits alimentaires. Cela traduit l'ampleur et l'augmentation des besoins en produits alimentaires suivants : blé tendre, riz ordinaire, huile de palme et végétale, viande

bovine, viande porcine, volaille et poisson congelé. Le tableau ci-dessous illustre la consommation moyenne annuelle de ces produits.

Tableau 2 : Consommation moyenne annuelle de produits alimentaires importés (en tonne)

Produits	Blé tendre	Riz ordinaire	Huile de palme et végétale	Viande bovine	Viande porcine	Viande de Volaille	Poisson de mer congelé
Consommation annuelle	200 000	78 000	24 705	16 000	46 000	106 000	32 000

Source : Ministère du commerce, des approvisionnements et de la consommation, 2022

Ces résultats révèlent une dépendance alimentaire avec l'extérieur. Ils traduisent aussi l'incapacité du système de production nationale à répondre aux besoins des populations, notamment, à cause de : la faiblesse du secteur de l'industrie agroalimentaire ; l'utilisation des techniques rudimentaires ; des coûts prohibitifs des intrants agricoles ; la faiblesse dans la politique d'aménagement des terres agricoles ; la faiblesse de la valorisation des métiers de la terre et de la pêche ; l'insuffisance des efforts sur l'amélioration du climat des affaires (présence des barrières non tarifaires, véritable goulot d'étranglement).

La situation alimentaire actuelle expose les populations, plus particulièrement celles à faibles revenus, à des risques de malnutrition. Ainsi, les prix des produits importés coûtent excessivement chers, et inabordables pour certaines catégories des populations.

b) Défis majeurs

A travers la politique de promotion de substitution aux importations, le Gouvernement entend relever deux défis majeurs : la disponibilité et l'accessibilité des denrées alimentaires.

c) Objectif stratégique

L'objectif stratégique de cet axe est de promouvoir le développement de la production locale des produits de base (huile de palme, riz, œufs, produits carnés et halieutiques).

d) Objectifs opérationnels

De manière opérationnelle, il s'agira de : (i) augmenter la production agricole ; (ii) augmenter la production pastorale ; (iii) augmenter la production aquacole ; (iv) promouvoir les produits locaux ; (v) accompagner les acteurs des filières agro-pastorales et halieutiques ; (vi) accompagner les producteurs locaux pour une alternative locale aux céréales ; et (vii) assurer un appui-conseil aux producteurs agro-pastoraux et halieutiques.

e) Actions et activités

Pour atteindre les objectifs ci-dessus-cités, le Gouvernement procédera à la réalisation des actions suivantes : (i) augmentation de la production agricole ; (ii) augmentation de la production pastorale ; (iii) augmentation de la production aquacole ; (iv) promotion des produits locaux ; (v) accompagnement des acteurs des filières agro-pastorales et halieutiques ; (vi) accompagnement des producteurs locaux pour une alternative locale aux céréales ; et (vii) appui-conseils aux producteurs agro-pastoraux et halieutique.

- **Augmentation de la production agricole** : l'opérationnalisation de cette action requiert la réalisation de diverses activités : (i) acquisition et distribution des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour la filière manioc ; (ii) acquisition et distribution des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour les filières patate douce, banane, igname ; (iii) acquisition et distribution des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour la filière maïs ; (iv) acquisition et distribution des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour la filière soja et pois d'Angole (nkassa) ; (v) acquisition et distribution des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour la filière tomate ; (vi) acquisition et distribution des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport

pour la filière oignon ; (vii) acquisition et distribution des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour autres cultures maraichères.

- **Augmentation de la production pastorale** : l'exécution de cette action implique les activités suivantes : (i) acquisition et distribution des reproducteurs porcins F1, maïs, tourteaux de soja, concentrés alimentaires et produits vétérinaires ; (ii) acquisition et distribution des poussins ponte, poussins de souche chair, intrants pour l'entretien des volailles, maïs, tourteaux de soja, concentrés alimentaires et produits vétérinaires, etc. (iii) acquisition et distribution des reproducteurs ovins et caprins et des produits vétérinaires, etc ; (iv) acquisition et distribution des reproducteurs bovins et des produits vétérinaires et intrants acquis, etc.

- **Augmentation de la production aquacole** : la réalisation de cette action passe principalement par les activités suivantes : (i) acquisition et distribution des géniteurs pour la production des alevins de clarias, de la carpe commune et de tilapia, d'aliments pour poisson, de produits vétérinaires ; (ii) distribution des alevins produits, matériel et petit équipement aquacole.

- **Promotion des produits locaux** : la mise en œuvre de cette action nécessite la réalisation des activités suivantes : (i) défiscalisation de tous les intrants, équipements et accessoires des filières agro-pastorales et halieutiques, à l'exception des taxes communautaires ; (ii) incitation à la consommation des produits locaux ; (iii) défiscalisation de tous les intrants, équipements et accessoires des filières alternatives aux céréales ; (iv) défiscalisation de tous les intrants, équipements et accessoires des filières de la production végétale ; (v) défiscalisation de tous les intrants, équipements et accessoires des filières animales, à l'exception des taxes communautaires.

- **Accompagnement des acteurs des filières agro-pastorales et halieutiques** : la mise en œuvre de cet accompagnement nécessite la réalisation de plusieurs activités : (i) renforcement des capacités opérationnelles et techniques des structures de gestion de la qualité des produits agro-pastoraux et aquacoles ; (ii) renforcement des capacités opérationnelles et techniques du centre national des semences améliorées (végétales) ; (iii) renforcement des capacités opérationnelles et techniques du centre de

vulgarisation des techniques d'élevage et des opérateurs privés identifiés ; (iv) contractualisation avec les opérateurs pour la fourniture d'alevins de tilapia, carpe commune et clarias ; (v) renforcement des capacités opérationnelles et techniques du centre national d'études des sols ; (vi) renforcement des capacités opérationnelles et techniques du centre d'appui technique et des ressources professionnelles (CATREP) et des opérateurs privés identifiés ; (vii) renforcement des capacités opérationnelles et techniques des centres d'appui technique Ovins d'Inoni-Falaise et des opérateurs privés identifiés ; (viii) renforcement des capacités opérationnelles et techniques des centres d'appui technique bovins de Boundji, de Mpassa et des opérateurs privés identifiés.

- **Accompagnement des producteurs locaux pour une alternative locale aux céréales** : la mise en œuvre de cette action nécessite la réalisation des activités ci-après : (i) réalisation des travaux cadastraux pour la délimitation des réserves foncières agricoles ; (ii) facilitation de la migration du statut juridique des coopératives en société coopérative ; (iii) mise à la disposition des producteurs des semences végétales saines et performantes y compris les équipements techniques adaptés ; (iv) encadrement des producteurs agricoles ; (v) incitation des investissements dans la transformation du manioc et de la patate douce en farine panifiable par des mesures fiscales spécifiques ; (vi) impulsion et accompagnement des boulangers à l'utilisation des farines panifiables de manioc et de patate douce.

- **Appui-conseils aux producteurs agro-pastoraux et halieutiques** : l'exécution de cet appui-conseil se focalise sur les activités : (i) appui-conseil des agriculteurs ; (ii) appui-conseil des éleveurs ; et (iii) appui-conseil des aquaculteurs.

II.3.2. Axe 2 : Facilitation du transport des produits de base depuis leur bassin de production vers les centres de consommation

a) Etat des lieux

Le ravitaillement vivrier a donné lieu à d'importants courants d'échanges entre les principales villes (Brazzaville et Pointe noire) et les zones rurales. Ces courants

d'échanges sont essentiellement composés de : produits carnés, halieutiques et dérivés, tubercules, pain de manioc, farine de manioc, arachide, huile de palme, bananes et autres fruits.

Quatre types de voies de communication sont utilisés pour le trafic de ces produits : (i) le ravitaillement par voie routière ; (ii) le ravitaillement par voie ferrée ; (iii) le ravitaillement par voie fluviale ; et (iv) le ravitaillement par voie aérienne.

Le ravitaillement se fait par la route nationale n°1 qui part de la façade maritime jusqu'à Brazzaville et la route nationale n°2 qui part de Brazzaville à Ouesso. A cela, il faut ajouter la voie ferrée (CFCO) qui traverse les départements situés entre Brazzaville et Pointe-Noire, les ports autonomes (Brazzaville, Oyo) ; les aéroports internationaux et les aérodromes secondaires. Le Congo dispose également de nombreux cours d'eau : le fleuve Congo, le fleuve Kouilou, l'Oubangui, la Sangha, la Likouala-Mossaka, la Léfini, etc.

En dépit de ces atouts dont dispose le pays, plusieurs contraintes se dressent à la facilitation du transport des personnes et des produits de base depuis leurs bassins de production vers les centres de consommation. Il s'agit notamment de : la vétusté des infrastructures ferroviaires ; l'insuffisance des wagons et de locomotives ; le faible niveau de trafic ferroviaire ; le faible niveau d'entretien des routes et des pistes ; l'insuffisance de gares routières ; la difficulté de navigabilité sur les cours d'eau et fleuves ; l'insuffisance de capacités et la vétusté des équipements des ports fluviaux ; l'insuffisance des sociétés de transport fluvial ; le faible niveau d'entretien des aérodromes secondaires.

b) Défis majeurs

Pour lever ces contraintes qui minent le transport des produits de base depuis leur bassin de production vers les centres de consommation, le Gouvernement entend relever le principal défi suivant : améliorer de manière substantielle les capacités de la chaîne de transport multimodal, en vue du ravitaillement des marchés locaux en produits alimentaires.

c) Objectif stratégique

L'objectif stratégique de cet axe est de faciliter le transport des produits agricoles depuis leurs bassins de production vers les centres de consommation, grâce à la réhabilitation des voies de transport routier, du ferroviaire via le CFCO, ainsi qu'une facilitation du transport fluvial.

d) Objectifs opérationnels

De façon opérationnelle, il s'agira de : (i) entretenir et améliorer la qualité des routes et des pistes agricoles afin de rendre accessible les bassins de production ; (ii) appuyer le CFCO ; (iii) améliorer l'entreposage des produits alimentaires ; et (iv) appuyer le corridor fluvial.

e) Actions et activités

Pour atteindre les objectifs pré-cités, le Gouvernement préconise la réalisation des actions : (i) entretien et amélioration de la qualité des routes et des pistes agricoles afin de rendre accessible les bassins de production ; (ii) appui au CFCO ; (iii) amélioration de l'entreposage des produits alimentaires ; (iv) appui au corridor fluvial ; (v) appui et renforcement logistique ; (vi) renforcement des moyens logistiques aux administrations en charge des missions de contrôle ; et (vii) constitution des stocks de sécurité en produits alimentaires de base pour les prochains mois à venir.

- **Entretien et amélioration de la qualité des routes** : il s'agira de mettre en œuvre les actions suivantes : (i) actualisation du fichier des pistes agricoles à entretenir et à améliorer ; (ii) ouverture des pistes agricoles ; (iii) réhabilitation et entretien des pistes agricoles ; (iv) entretien des routes secondaires ; et (v) soutien au fonds routier.

- **Appui au CFCO** : la mise en œuvre de cette action nécessite la réalisation des activités ci-après : (i) amélioration de la capacité de traction ; et (ii) réhabilitation de la voie ferrée.

- **Amélioration de l'entreposage des produits alimentaires** : l'exécution de cette action passe par la réalisation des activités : (i) identification des entrepôts destinés au stockage des produits alimentaires au niveau des structures de transport ; et (ii) réhabilitation et construction des entrepôts des produits alimentaires.

- **Appui au corridor fluvial** : cet appui nécessite la réalisation des activités : (i) renforcement des infrastructures destinées à la gestion des produits alimentaires ; (ii) amélioration de la navigabilité permanente des cours d'eau ; et (iii) amélioration des capacités des unités navigantes et des infrastructures portuaires .

- **Appui et renforcement logistique** : la mise en œuvre de cette action s'appuie sur les activités : (i) facilitation de l'acquisition par des nationaux des véhicules spécifiques au transport des produits alimentaires ; et (ii) réduction des frais des péages liés aux véhicules de transport des produits alimentaires.

- **Renforcement des moyens logistiques aux administrations en charge des missions de contrôle** : cette action nécessite la réalisation des activités suivantes : (i) acquisition des véhicules ; et (ii) acquisition de matériel de contrôle technique pour la direction générale de la navigation fluviale.

- **Constitution des stocks de sécurité en produits alimentaires de base pour les prochains mois** : la constitution des stocks de sécurité en produits alimentaires de base se fonde sur les activités : (i) constitution en priorité des stocks de blé tendre pour le pain ; (ii) constitution en priorité des stocks de riz ordinaire ; (iii) constitution en priorité des stocks d'huile de palme et végétale ; (iv) constitution en priorité des stocks de viande bovine ; (v) constitution en priorité des stocks de viande porcine ; (vi) constitution en priorité des stocks de volaille ; et (v) constitution en priorité des stocks de poisson de mer congelé et non congelé.

II.3.3 Axe 3 : Stabilisation des prix des produits alimentaires et agricoles essentiels

a) Etat des lieux

Le secteur du commerce, des approvisionnements et de la consommation dispose d'un cadre juridique et institutionnel. Il est doté de plusieurs textes, notamment, de la loi n° 6-94 du premier juin 1994 portant réglementation des prix, normes commerciales, constatation et répression des fraudes, qui fixe le régime de liberté des prix pour les produits agricoles et les régimes d'exception de fixation des prix pour les produits de l'agro-industrie ; le décret n° 66-131 du 6 avril 1966 portant fixation des marges applicables à des marchandises d'importation ; le décret n° 86-973 du 27 septembre 1986 réglant la structure des prix en République populaire du Congo ; le décret n° 94-1 du 14 janvier 1994 instituant des mesures exceptionnelles de fixation des prix ; le décret n° 94-5 du 14 janvier 1994 fixant les marges bénéficiaires.

Ce secteur dispose également d'un dispositif de suivi de l'évolution des prix des produits agro-industriel.

Bien que le Congo importe l'essentiel des produits alimentaires, on constate actuellement, une légère amélioration de l'offre nationale de certains produits alimentaires. Le Gouvernement a pris des mesures incitatives à l'investissement dans les secteurs agropastoraux, halieutique et agro-industriel pour booster la production locale (zones agricoles protégées, ...).

Le bénéfice que les consommateurs devraient tirer de ces avantages est fortement amoindri, entre autres, par le faible niveau de la production agropastorale et halieutique, la faible diversification agroindustrielle, la vulnérabilité du secteur agropastoral et halieutique, l'insuffisance des structures de stockage et de conservation ainsi que par l'insuffisance de la main d'œuvre locale.

Au-delà des faiblesses évoquées, il existe diverses menaces susceptibles d'entraver l'atteinte de l'objectif de stabilisation des prix des produits alimentaires et agricoles, entre autres : la rupture des stocks, la dégradation des voies de transports (route, rail, fleuve, etc.), la persistance de la parafiscalité le long des corridors

d'approvisionnements, les catastrophes naturelles (inondation, sécheresse, etc.), la flambée des prix des intrants agro-pastoraux et halieutiques à l'international.

S'agissant des importations des produits alimentaires et agricoles essentiels, le secteur du commerce, des approvisionnements et de la consommation dispose des atouts tels que l'existence : des régimes d'exception de fixation des prix prévus dans la loi n°6-94, (homologation des prix, blocage des prix) ; des textes d'application relatifs aux dispositions de la loi n°6-94 (décrets, arrêtés et circulaires) ; de quelques infrastructures de stockage des produits congelés ; d'un dispositif de suivi de l'évolution des prix des produits alimentaires importés et d'un dispositif de contrôle des prix et de répression.

Par ailleurs, le commerce intracommunautaire (CEMAC et CEEAC) constitue une opportunité de diversification de ses sources d'approvisionnement et de stabilisation des prix des produits alimentaires.

b) Défis majeurs

Pour lever ces contraintes qui minent la production locale, le Gouvernement compte relever les défis de : (i) augmenter les stocks de produits alimentaires et agricoles ; (ii) réduire les prix des intrants agro-pastoraux et halieutiques en les produisant davantage localement.

c) Objectif stratégique

L'objectif stratégique de cet axe est de fixer par voie réglementaire une liste des produits alimentaires et agricoles essentiels, qui devront faire l'objet du soutien de l'Etat.

d) Objectifs opérationnels

De façon opérationnelle, il s'agira de : (i) actualiser la liste des produits alimentaires et agricoles essentiels ; (ii) bloquer de manière temporaire les prix des produits de première nécessité ; (iii) supprimer le cordon douanier pendant 12 mois, les droits de

douane des produits alimentaires de base et intrants agro-pastoraux et halieutiques ; (iv) réduire de 50% les coûts de passage portuaires des produits alimentaires de base et intrants agro-pastoraux et halieutiques ; (v) fixation du prix du litre de gasoil pour les boulangers et les agriculteurs tout en limitant les quantités au regard des besoins réels par acteur.

e) Actions et activités

Cinq (5) actions sont retenues par le Gouvernement pour atteindre les objectifs opérationnels ci-dessus: (i) actualisation de la liste des produits alimentaires et agricoles essentiels ; (ii) blocage de manière temporaire des prix des produits de première nécessité ; (iii) suppression du cordon douanier pendant 12 mois, les droits de douane des produits alimentaires de base et intrants agro-pastoraux et halieutiques ; (iv) réduction de 50% les coûts de passage portuaires des produits alimentaires de base et intrants agro-pastoraux et halieutiques ; (v) fixation du prix du litre de gasoil pour les boulangers et les agriculteurs tout en limitant les quantités au regard des besoins réels par acteur.

- **Actualisation de la liste des produits alimentaires et agricoles essentiels :** la réalisation de cette action nécessite de procéder à : (i) l'identification des produits alimentaires et agricoles essentiels devant bénéficier du soutien de l'Etat ; (ii) l'actualisation du texte relatif à la liste des produits alimentaires et agricoles essentiels devant bénéficier du soutien de l'Etat.

- **Blocage de manière temporaire des prix des produits de première nécessité :** la mise en œuvre de cette action requiert : (i) la mise en application du régime d'exception de blocage des prix conformément à la loi n°6-94 du 1er juin 1994 portant réglementation des prix, normes commerciales, constatation et répression des fraudes ; (ii) la publication d'un texte de blocage temporaire des prix des produits alimentaires de base et des intrants agro-pastoraux et halieutiques pendant douze (12) mois ; (iii) le suivi de l'application des dispositions relatives au blocage des prix ; (iv) le suivi du niveau des stocks des produits afin de prévenir les éventuelles pénuries et la spéculation ; (v) la mise en place des comités locaux de suivi de la surveillance des prix des produits alimentaires de base dans les marchés et les gares routières ; (vi) la

création d'un numéro d'appel d'urgence pour dénoncer les récalcitrants ou fraudeurs ;
(vii) l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur contre les contrevenants.

- Suppression au cordon douanier pendant 12 mois, les droits de douane des produits alimentaires de base et intrants agro-pastoraux et halieutiques : pour l'opérationnalisation de cette action , il sera question de procéder à : (i) l'exonération totale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de la redevance informatique (RDI) sur l'huile de palme et végétale ; (ii) l'exonération totale de la TVA et de la RDI, des œufs destinés à la reproduction (OAC), des poussins d'un jour, des reproducteurs animaux et des intrants d'élevage ; (iii) l'exonération totale de la RDI, des produits carnés (viande, volaille) et poissons ; (iv) l'exonération totale de la TVA, de la viande et du poisson ; (v) l'exonération totale de la RDI, du riz, des aliments de bétail et des intrants destinés à la fabrication de l'aliment de bétail (tourteaux de soja, de coton et concentrés, etc.) ; (vi) l'exonération totale de la TVA, du maïs.

- Réduction de 50% des coûts de passage portuaires des produits alimentaires de base et intrants agro pastoraux et halieutiques : la mise en œuvre de cette action appelle aux activités :(i) réduction des grilles tarifaires sur la manutention au niveau des ports ; (ii) réduction des grilles tarifaires sur les prestations des transitaires ; (iii) réduction des coûts liés aux formalités sur les opérations transfrontalières ; (iv) ajournement pour 6 mois de la mise en œuvre du certificat de conformité avant embarquement ; (v) ajournement de la mise en œuvre de la certification des attestations d'assurance maritime.

- Fixation du prix du litre de gasoil pour les boulangers et les agriculteurs tout en limitant les quantités au regard des besoins réels par acteur : s'agissant de cette action, il sera question d'étendre le texte réglementaire fixant le prix du litre de gasoil pour les pêcheurs aux boulangers et aux agriculteurs.

II.3.4. Axe 4 : Appui aux acteurs agropastoraux et halieutiques locaux

a) Etat des lieux

Les acteurs agropastoraux et halieutiques sont confrontés, dans l'exercice de leurs activités, à plusieurs contraintes parmi lesquelles : (i) l'inexistence de produits dédiés aux secteurs agricole, élevage, pêche et aquaculture ; (ii) l'insuffisance d'encadrement des producteurs et de l'appui conseil ; (iii) la faible organisation des acteurs en interprofession ; (iv) la faiblesse des mécanismes de financement adaptés aux besoins des acteurs des filières d'agriculture, d'élevage, de pêche et d'aquaculture ; (v) les faibles capacités techniques et organisationnelles des acteurs ; (vi) la détérioration du climat des affaires.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de résilience 2022-2023, le Gouvernement entend accompagner les producteurs locaux sur les plans techniques et financiers afin de leur permettre de relever bon nombre de contraintes citées supra. Ce plan contient des objectifs stratégique et opérationnels.

b) Défis majeurs

Pour lever les contraintes qui minent les producteurs locaux, le Gouvernement compte relever deux défis essentiels : augmenter la production locale et valoriser les produits locaux.

c) Objectif stratégique

L'objectif stratégique est d'intéresser les établissements financiers (banques et microfinances), en mettant en place un système de facilitation et d'octroi de crédits bonifiés aux acteurs des filières agropastorale et halieutique.

d) Objectifs opérationnels

Le Gouvernement entend : (i) apporter un appui financier aux acteurs agropastoraux et halieutiques ; et (ii) faciliter l'octroi des crédits à l'investissement.

e) Actions et activités

Pour atteindre les objectifs opérationnels sus-cités, le Gouvernement mettra en œuvre les actions suivantes : (i) renforcement du cadre institutionnel du guichet unique de création des entreprises ; (ii) organisation des acteurs agropastoraux et halieutiques ; (iii) application et renforcement des mesures d'incitation à l'appui aux producteurs locaux ; (iv) accompagnement des structures de production et de transformation des produits ; (v) amélioration du climat des affaires ; (vi) appui au développement de l'industrie agro-alimentaire ; (vii) facilitation de l'octroi des crédits bonifiés aux producteurs.

- **Renforcement du cadre institutionnel du guichet unique de création des entreprises** : il s'agira de mettre en œuvre à court terme les trois (3) activités suivantes : (i) création d'une cellule d'enregistrement et d'identification des acteurs économiques ; (ii) désignation des points focaux ; (iii) équipement de la cellule principale de Brazzaville et des autres départements.

- **Organisation des acteurs agropastoraux et halieutiques** : les activités ci-après seront immédiatement exécutées : (i) mise en place des organisations interprofessionnelles des acteurs économiques ; (ii) mise en place des plateformes de concertation pour l'appui des producteurs locaux ; et (iii) appui technique et financier aux producteurs et autres acteurs du secteur.

- **Application et renforcement des mesures d'incitation à l'appui aux acteurs locaux** : cette action nécessite la réalisation de deux (2) activités suivantes : (i) prise des mesures d'incitation additionnelle et/ou exceptionnelle ; et (ii) suivi de la mise en œuvre des mesures d'incitation.

- **Accompagnement des structures de production et de transformation des produits** : l'appui du Gouvernement au profit des producteurs locaux porte sur l'exécution à court et moyen termes des activités : (i) dotation en équipements des

structures de production et de transformation des produits locaux ; (ii) appui à la valorisation des produits agropastoraux et halieutiques (promotion du made in Congo).

- **Amélioration du climat des affaires** : l'effort du Gouvernement au profit des producteurs locaux se basera sur la réduction à court terme des coûts et délais de la création d'entreprise.

- **Appui au développement de l'industrie agro-alimentaire** : les appuis du Gouvernement porteront sur la mise en œuvre immédiate des activités ci-après: (i) renforcement des capacités technique et opérationnelle des fabriques d'aliments de bétail et du poisson ; (ii) renforcement des capacités technique et opérationnelle des abattoirs modernes à Brazzaville et à Pointe-Noire ; (iii) renforcement des capacités technique et opérationnelle des raffineries d'huile de palme ; (iv) renforcement des capacités technique et opérationnelle des fabriques d'emballages ; (v) renforcement des capacités technique et opérationnelle des fabriques d'engrais ; et (vi) renforcement des capacités technique et opérationnelle des producteurs d'huile de palme.

- **Facilitation de l'octroi des crédits bonifiés aux producteurs** : certaines activités seront exécutées immédiatement, tandis que d'autres le seront à court et à moyen terme. Ces activités sont : (i) renforcement et accélération de la politique de migration du secteur informel au secteur formel ; (ii) appui technique des acteurs à la constitution des dossiers de crédits bancables ; (iii) création et alimentation du fonds de résilience à la crise alimentaire ; (iv) renforcement des mécanismes et moyens d'accompagnement ciblés des acteurs par le FIGA ; et (v) redynamisation du fonds de soutien à l'agriculture (FSA) et du fonds d'intervention et de promotion de l'artisanat (FIPA).

II.3.5. Axe 5 : Application rigoureuse des mesures administratives, fiscales et parafiscales

a) Etat des lieux

Le Congo, à l'instar des autres pays africains, a été durement frappé par la crise sanitaire due à la pandémie à coronavirus Covid-19. Lorsque la pandémie fait son apparition en République du Congo le 14 mars 2020, le contexte socio-économique national est marqué par la persistance de la récession de 2015 avec un PIB en recul (-2,5%⁸ en moyenne annuelle entre 2015 et 2019). Le principal impact, en ce qui concerne le commerce et les services, est la baisse d'activité (-58% pour le commerce des produits essentiels ; -95% pour les produits non essentiels ; -53% pour les banques ; -96% pour l'hôtellerie, etc.). Une baisse des importations a également été observée. L'impact sur les prix est contrasté. Cependant, la pandémie n'a pas eu d'impact sur les stocks.

En dehors des impacts relatifs à la santé et à l'éducation qui affectent davantage les populations vulnérables que d'autres franges de la population, les impacts les concernant de façon spécifique sont la réduction, voire l'interruption de l'activité du chef de ménage, la baisse du revenu et du pouvoir d'achat des ménages. C'est notamment le cas des ménages en insécurité alimentaire dont le pourcentage est passé de 7,6% à 30,8% à Brazzaville de 2014 à 2020. Il s'agit de ménages dont les sources de revenus reposaient sur le secteur informel qui ont perdu leurs revenus du fait de la crise de COVID-19. De même, à Brazzaville, le revenu mensuel moyen des ménages a chuté de 385.545 à 107.500 francs CFA entre 2014 et le premier semestre de l'année 2020.

Pour atténuer les impacts de cette crise, le Gouvernement avait pris une batterie de mesures à mettre en application, de façon immédiate. Il s'agissait des mesures portant sur l'administration, la fiscalité, la parafiscalité. Mais, plusieurs mois après la prise de ces mesures, il n'y a pas eu assez de progrès significatif dans leur application. Cela à cause de la non-application effective des mesures par subjectivité ou par ignorance des agents publics, l'existence de la parafiscalité illégale, l'existence des délibérations des

⁸⁸⁸ Institut national de la statistique

collectivités locales non conformes à la loi, le non-respect des textes par certains opérateurs économiques, les conflits de compétence entre les organes de contrôle et la multiplicité des contrôles.

b) Défis majeurs

Pour lever les obstacles qui bloquent l'application rigoureuse des mesures administratives, fiscales et parafiscales, le Gouvernement entend relever les défis suivants : la lutte contre la corruption et la concussion et l'augmentation des recettes intérieures (fiscales et non fiscales).

c) Objectif stratégique

L'objectif stratégique est d'optimiser les politiques nationales de dynamisation de l'offre alimentaire et agricole en appliquant toutes les mesures administratives, fiscales et parafiscales existantes.

d) Objectifs opérationnels

De manière opérationnelle, il s'agira de : (i) mettre en place un comité ad hoc de suivi des mesures dans le cadre du plan de résilience ; (ii) démanteler la parafiscalité illégale ; (iii) coordonner et rationaliser les contrôles ; (iv) renforcer les contrôles des prix ; et (v) suivre les effets des mesures administratives, fiscales et parafiscales sur les prix.

e) Actions et activités

Pour atteindre les objectifs cités ci-dessus, le Gouvernement procédera à réalisation des actions suivantes : (i) mise en place d'un comité ad hoc de suivi des mesures dans le cadre du plan de résilience ; (ii) démantèlement de la parafiscalité illégale ;(iii) coordination et rationalisation des contrôles ; (iv) renforcement des contrôles sur les prix ; et (v) suivi de l'effet des mesures administratives, fiscales et parafiscales sur les prix.

- **Mise en place d'un comité ad 'hoc de suivi des mesures dans le cadre du plan de résilience** : la mise en œuvre de cette action nécessite la réalisation des activités suivantes : (i) définition du cadre réglementaire du comité ad 'hoc de suivi (décret portant dénomination, missions, organisation, fonctionnement et champs); (ii) opérationnalisation du comité ad 'hoc de suivi (textes de nomination et installation du comité) ; et (iii) renforcement des outils de suivi des mesures administratives, fiscales et parafiscales.

- **Démantèlement de la parafiscalité illégale** : la mise en œuvre de cette action implique deux (2) activités : (i) recensement de toutes les taxes parafiscales illégales ; et (ii) abrogation et démantèlement des taxes parafiscales illégales.

- **Coordination et rationalisation des contrôles** : la coordination et la rationalisation des contrôles sont sujettes à trois (3) activités : (i) recensement de l'ensemble des textes sur les contrôles ; (ii) règlement des conflits de compétences éventuels et (iii) harmonisation des contrôles entre les administrations.

- **Renforcement des contrôles sur les prix** : quatre activités s'imposent au renforcement des contrôles sur les prix : (i) contextualisation des outils de contrôle des prix ; (ii) application des mesures dissuasives pour contraindre les acteurs économiques à respecter les mesures administratives, fiscales et parafiscales ; (iii) organisation régulière des enquêtes de prix , des contrôles sur les prix des produits ciblés et de suivi des stocks et (iv) application intégrale de sanctions liées au non-respect des textes par les opérateurs économiques.

- **Suivi de l'effet des mesures administratives, fiscales et parafiscales** : la mise en œuvre de cette action se fera à travers trois (3) activités suivantes : (i) suivi de la répercussion des mesures administratives sur les prix ; (ii) suivi de la répercussion des mesures fiscales et parafiscales ; et (iii) production des rapports d'alerte sur l'évolution des prix sur le marché.

Chapitre III : Financement du plan de résilience

III.1. Coût global du plan

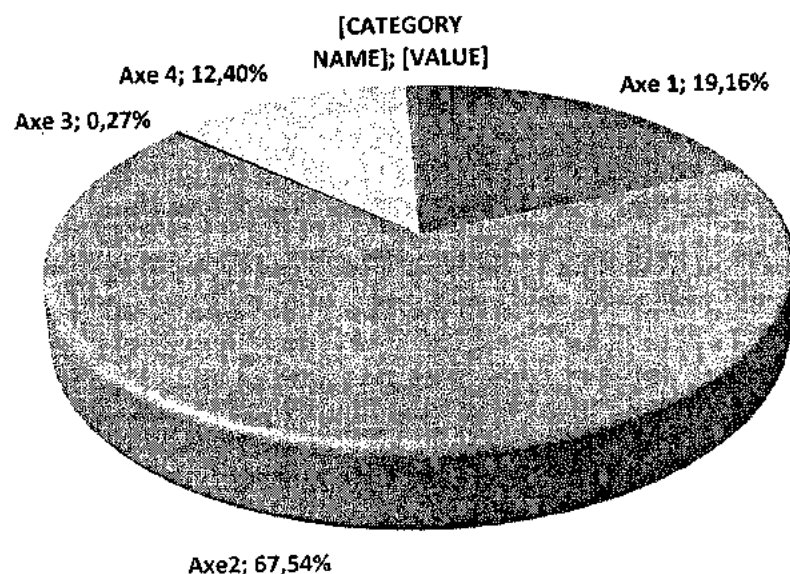
Le coût de la mise en œuvre du plan de résilience dans les douze (12) prochains mois se chiffre à : cent dix-neuf milliards trois cent millions (119 300 000 000) de francs CFA. Celui-ci est réparti comme suit :

- 46 645 000 000 FCFA pour la mise en œuvre des mesures d'urgences ou immédiates pour les trois (03) premiers mois ;
- 72 655 000 000 FCFA pour la mise en œuvre des mesures à court terme.

A la tranche annuelle de 119 300 000 000 FCFA, s'ajoute un montant de 51 905 000 000 FCFA correspondant à la poursuite du plan de résilience allant au-delà de la période de sa mise en œuvre (moyen terme). Ainsi, l'opérationnalisation du plan de résilience nécessitera une mobilisation de ressources évaluées à 171 205 000 000 FCFA.

Le graphique ci-après présente les coûts du plan de résilience par axes et par délai de mise en œuvre.

Graphique : Répartition des coûts par délai de mis en œuvre et par axe



III.2. Présentation des coûts du plan par axe

Le tableau ci-après illustre la répartition des coûts de financement par axe et délai de mise en œuvre.

Tableau 3 : Coût de mise en œuvre du Plan de résilience par axe

Libellé des axes	Prévisions budgétaires			Coût total
	Immédiat	Court terme	Moyen terme	
Axe 1 : Promotion d'une politique de substitution aux importations, en encourageant le développement de la production locale pour les produits de base	1 720	21 170	9 910	32 800
Axe 2 : Facilitation du transport des produits de base depuis leur bassin de production vers les centres de consommation	41 980	46 555	27 105	115 640
Axe 3 : Stabilisation des prix des produits alimentaires et agricoles essentiels	150	260	60	470
Axe 4 : Appui aux producteurs locaux	1 980	4 530	14 720	21 230
Axe 5 : Application rigoureuse des mesures administratives, fiscales et parafiscales	815	140	110	1 065
TOTAL GENERAL DU PLAN	46 645	72 655	51 905	171 205

Dans le but de renforcer la résistance aux impacts de la crise alimentaire mondiale, le Gouvernement entend spécifiquement : (i) maintenir un bon niveau d'approvisionnement du pays en denrées alimentaires de base ; (ii) stabiliser les prix et

(iii) identifier et accompagner les producteurs agro-pastoraux et halieutiques nationaux structurés de manière à augmenter leur production.

L'atteinte de ces objectifs va se traduire par la mise en œuvre des cinq (05) axes stratégiques du plan de résilience qui se chiffre à cent soixante-onze milliards deux cent cinq millions (171 205 000 000) de francs CFA et comprend trente un (31) actions et cent seize (116) activités.

Axe 1 : Promotion d'une politique de substitution aux importations, en encourageant le développement de la production locale pour les produits de base

Cet axe présente sept (07) actions et trente-quatre (34) activités pour un montant total de trente-deux milliards huit cent millions (32 800 000 000) de francs CFA, correspondant à des parts respectives de 23% et 29% par rapport aux actions et aux activités. Son poids dans le plan de résilience est de 19,16%. Plusieurs activités de cet axe seront mises en œuvre parmi lesquelles : (i) renforcement des capacités opérationnelles et techniques des structures de gestion de la qualité des produits agro-pastoraux et aquacoles ; (ii) renforcement des capacités opérationnelles et techniques des centres d'appui technique Ovins d'Inoni-Falaise et des opérateurs privés identifiés ; (iii) travaux cadastraux pour la délimitation des réserves foncières agricoles ; (iv) acquisition et distribution des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour la filière manioc.

Tableau 4 : Budget de réalisation des actions de l'axe 1 (en millions de FCFA)

Code	Libellé des actions	Délais de mise en œuvre			Coût total
		Immédiat	Court terme	Moyen terme	
11	Promotion des produits locaux	40	210	30	280
12	Accompagnement des acteurs des filières agro-pastorales et halieutiques	-	1 100	-	1 100
13	Accompagnement pour une alternative locale aux céréales	-	1 420	-	1 420
14	Augmentation de la production agricole	1 050	6 800	6 750	14 600
15	Augmentation de la production pastorale	-	10 000	2 000	12 000
16	Augmentation de la production aquacole	500	1 500	1 000	3 000
17	Appui-conseils aux producteurs agro-pastoraux et halieutique	130	140	130	400
	Total	1 720	21 170	9 910	32 800

➤ **Axe 2 : Facilitation du transport des produits de base depuis leur bassin de production vers les centres de consommation**

Chiffré à hauteur de cent quinze milliards six cent quarante millions (115 640 000 000) de francs CFA, soit une part de 67,54% par rapport au plan de résilience. Cet axe comprend sept (07) actions et vingt-trois (23) activités, ce qui correspond à des parts respectives de 23% et 20%. Cette part la plus élevée sur l'ensemble des axes du plan s'explique par la mise en œuvre des activités phares comme : (i) Constitution en priorité des stocks de blé tendre pour le pain ;(ii) Constitution en priorité des stocks de riz ordinaire ; (iii) Constitution en priorité des stocks d'huile de palme et végétale ; (iv) Constitution en priorité des stocks de viande bovine ;(v) Constitution en priorité des stocks de viande porcine ; (vi) Constitution en priorité des stocks de viande de volaille ; (vii) Constitution en priorité des stocks de poisson de mer congelé et non congelé.

Les activités de cet axe totalisent dans sa première année d'exécution la somme de quatre-vingt-huit milliards cinq cent trente-cinq millions (88 535 000 000) de francs CFA.

Tableau 5 : Budget de réalisation des actions de l'axe 2 (en millions de FCFA)

Code	Libellé des actions	Délais de mise en œuvre			Coût total
		Immédiat	Court terme	Moyen terme	
21	Entretien et améliorer la qualité des routes afin de rendre accessible les bassins de production	30	3 500	6 000	9 530
22	Appui au CFCO	1 500	3 000	4 500	9 000
23	Amélioration des capacités d'entreposage des produits alimentaires	30	500	1 500	2 030
24	Appui au corridor fluvial	500	1 600	-	2 100
25	Appui et renforcement logistique	20	-	15	35
26	Renforcement logistique des moyens logistiques aux administrations en charge des contrôles	500	1 500	1 500	3 500
27	Constitution des stocks de sécurité en produits alimentaires de base pour les 3 mois à venir	39 400	36 455	13 590	89 445
Total		41 980	46 555	27 105	115 640

➤ **Axe 3 : Stabilisation des prix des produits alimentaires et agricoles essentiels**

Il s'élève à quatre cent soixante-dix millions (470 000 000) de francs CFA, correspondant à une part plus faible du plan de résilience, soit 0,27%. Cet axe compte cinq (05) actions et vingt un (21) activités, qui représente des parts respectives de 16% et 18%. Le poids de cet axe s'explique par la mise en œuvre de six (06) actions que sont : (i) actualisation de la liste des produits alimentaires et agricoles essentiels; (ii) blocage de manière temporaire des prix des produits de première nécessité ; (iii) interdiction temporaire de la production et l'exploitation de la farine et l'huile de poisson issues des captures faites dans les eaux territoriales Congolaises ; (iv) suppression au cordon douanier pendant 12 mois, les droits de douane des produits alimentaires de base et intrants agro-pastoraux et halieutiques ; (v) réduction de 50% des coûts de passage portuaires des produits alimentaires de base et intrants agro pastoraux et halieutiques; (vi) fixation du prix du litre de gasoil pour les boulangers et les agriculteurs tout en limitant les quantités au regard des besoins réels par acteur.

Tableau 6 : Budget de réalisation des actions de l'axe 3 (en millions de FCFA)

Code	Libellé des actions	Délais de mise en œuvre			Coût total
		Immédiat	Court terme	Moyen terme	
31	Actualisation de la liste des produits alimentaires et agricoles essentiels	45	-	-	45
32	Blocage de manière temporaire des prix des produits de première nécessité	55	40	60	155
33	Interdiction temporaire de la production et l'exploitation de la farine et l'huile de poisson issues des captures faites dans les eaux territoriales Congolaises	50	40	-	90
34	Suppression au cordon douanier pendant 12 mois, les droits de douane des produits alimentaires de base et intrants agro-pastoraux et halieutiques	-	90	-	90
35	Réduction de 50% des coûts de passage portuaires des produits alimentaires de base et intrants agro pastoraux et halieutiques	-	75	-	75
36	Fixation du prix du litre de gasoil pour les boulangers et les agriculteurs tout en limitant les quantités au regard des besoins réel par acteur	-	15	-	15
Total		150	260	60	470

➤ **Axe 4 : Appui aux producteurs locaux**

Cet axe représente 12,40% du plan de résilience pour un coût de vingt un milliards deux cent trente millions (21 230 000 000) de francs CFA. Il comprend sept (07) actions et vingt-trois (23) activités, soit des parts respectives de 23% et 20%. Il s'appuie sur les activités comme : (i) renforcement de capacité technique et opérationnelle des raffineries d'huile de palme ; (ii) renforcement de la capacité technique et opérationnel des producteurs d'huile de palme ; (iii) renforcement de capacité technique et opérationnelle des fabriques d'aliments de bétail et du poisson ; (iv) renforcement de capacité technique et opérationnelle des abattoirs modernes à Brazzaville et à Pointe-Noire.

Tableau 7 : Budget de réalisation des actions de l'axe 4 (en millions de FCFA)

Code	Libellé des actions	Délais de mise en œuvre			Coût total
		Immédiat	Court terme	Moyen terme	
41	Renforcement du cadre institutionnel du guichet unique de création des entreprises	-	150	-	150
42	Organisation des acteurs agropastoraux et halieutiques	440	600	1 000	2 040
43	Application et renforcement des mesures d'incitation à l'appui aux acteurs locaux	40	40	-	80
44	Accompagnement des structures de production et de transformation des produits	-	600	20	620
45	Amélioration du climat des affaires	-	40	-	40
46	Appui au développement de l'industrie agro-alimentaire	1 350	3 040	13 680	18 070
47	Facilitation de l'octroi des crédits bonifiés aux acteurs	150	60	20	230
Total		1 980	4 530	14 720	21 230

➤ **Axe 5 : Application rigoureuse des mesures administratives, fiscales et parafiscales**

Le coût total de cet axe s'élève à un milliard soixante-cinq millions (1 065 000 000) de francs CFA, soit une part de 0,62% du cout global du plan de résilience. Il compte cinq (5) actions et quinze (15) activités pour des parts respectives de 16% et 13%. Cette enveloppe financière servira à mettre en œuvre des activités, notamment : (i) organisation régulière des enquêtes des prix, des contrôles sur les prix des produits ciblés et de suivi des stocks ; (ii) recensement de toutes les taxes parafiscales illégales ; (iii) recensement de l'ensemble des textes sur les contrôles.

Tableau 8 : Budget de réalisation des actions de l'axe 5 (en millions de FCFA)

Code	Libellé des actions	Délais de mise en œuvre	Coût total
------	---------------------	-------------------------	------------

		Immédiat	Court terme	Moyen terme	
51	Mise en place d'un comité ad'hoc de suivi des mesures dans le cadre du plan de résilience	40	30	-	70
52	Démantèlement de la parafiscalité illégale	40	-	-	40
53	Coordination et rationalisation des contrôles	55	-	-	55
54	Renforcement des contrôles sur les prix	640	20	20	680
55	Suivi de l'effet des mesures administratives, fiscales et parafiscales sur les prix	40	90	90	220
Total		815	140	110	1 065

III.3. Mode de financement

Les mesures relatives à la mise en œuvre du plan de résilience seront financées par plusieurs sources :

- le fonds de résilience avec notamment les ressources additionnelles de l'Etat ;
- la dépense fiscale résultante des avantages fiscal-douaniers accordés aux entreprises ;
- la contribution des partenaires au développement dans le cadre des mécanismes d'urgence.

Chapitre IV : Cadre de suivi - évaluation

Le plan de résilience qui a pour objectif de renforcer la résistance aux impacts de la crise alimentaire, s'exécutera en douze (12) mois. La mise en œuvre de ce plan nécessite un cadre de suivi-évaluation adapté.

Ce chapitre présente le dispositif de suivi-évaluation du plan de résilience face à la crise alimentaire (PRCA) 2022-2023. Il décrit le mécanisme de suivi des performances, notamment en définissant clairement les étapes de contrôle, d'inspection, de revue et d'évaluation. Il définit les indicateurs et les outils de suivi-évaluation, ainsi que toutes les parties prenantes.

IV.1. Indicateurs des actions et activités à suivre

Le suivi et l'évaluation du plan se fera à travers les indicateurs d'effets et de résultats liés à la mise en œuvre des actions et activités définis au chapitre 2. Les principaux indicateurs obtenus se présentent comme suit :

IV.1.1. Indicateurs d'effets

Les indicateurs d'effets liés à la mise en œuvre du plan de résilience sont présentés dans la matrice des indicateurs d'effets. En tenant compte des objectifs du plan de résilience, les principaux indicateurs suivants sont identifiés.

Il s'agit notamment de :

- Indice national harmonisé des prix à la consommation (INHPC variation en glissement annuel) ;
- Indice national harmonisé des prix des produits alimentaires ;
- Quantité en tonne d'huile de palme et huile végétale disponibles ;
- Quantité en tonne de blé tendre disponible ;
- Quantité en tonne de riz ordinaire disponible ;
- Quantité en tonne de viande bovine disponible ;
- Quantité en tonne de viande porcine disponible ;
- Quantité en tonne de volaille disponible ;

- Quantité en tonne de poissons de mer congelés disponibles ;
- Prix unitaire d'huile de palme et huile végétale ;
- Prix unitaire de blé tendre ;
- Prix unitaire de riz ordinaire ;
- Prix unitaire de viande bovine ;
- Prix unitaire de viande porcine ;
- Prix unitaire de volaille ;
- Prix unitaire de poissons de mer congelés.

Pour chaque indicateur, il est indiqué, notamment la valeur de référence et la valeur cible couvrant la période de la mise en œuvre du plan de résilience (annexe 1).

VI.1.2. Indicateurs de résultats

Les indicateurs de résultats liés à chaque activité sont présentés dans la matrice de résultats. Ainsi, par rapport aux actions, il a été défini cent quarante-quatre (144) activités, soit 144 indicateurs de résultats (annexe 2).

IV.2. Outils de suivi et d'évaluation

Les activités de suivi reposent sur la collecte, le stockage, le traitement et l'analyse des données. Ce qui permet de rendre disponible et de diffuser les données sur l'exécution des actions et activités prévues dans les délais. La réalisation de cette activité nécessite la définition d'un certain nombre d'outils.

Le suivi des indicateurs d'effets et de résultats se fera à travers les outils ci-après :

- les rapports mensuels de suivi de l'évolution des prix des denrées alimentaires ;
- les bulletins mensuels du commerce extérieur ;
- les rapports mensuels sur le contrôle des prix homologués des denrées alimentaires ;
- les rapports mensuels de suivi de l'exécution physique et financier des activités.

Les structures qui produisent ces différents outils seront appuyées afin de les rendre disponibles dans les délais impartis.

L'exploitation de ces outils donnera lieu à la production des rapports mensuels de suivi de la mise en œuvre du plan de résilience sur la crise alimentaire. Dans les mêmes perspectives, les rapports d'évaluation à mi-parcours (après 6 mois) et finale (au bout de 12 mois) seront produits.

IV.3. Dispositif de suivi et évaluation

Le dispositif du plan de résilience (PRCA) 2022-2023 comprendra un comité de pilotage, une coordination technique et un secrétariat technique.

Le Comité de Pilotage (COPIL) : organe décisionnel, il est la plus haute instance du dispositif de suivi et évaluation de la mise en œuvre du PRCA 2022-2023. Il est assuré par la cellule de veille mise en place par note de service n° 0014/PM-CAB du 29 mars 2022 du Premier ministre, chef du Gouvernement.

La Coordination Technique (CT) : c'est la deuxième instance du dispositif. Elle opérationnalise les décisions et les orientations stratégiques du COPIL. Elle a pour missions d'assurer le fonctionnement du mécanisme d'évaluation, l'effectivité de la réalisation des activités du suivi administratif et technique et la disponibilité des différents résultats attendus, en vue d'animer le dispositif de suivi-évaluation. La coordination technique est assurée par le secrétariat de la cellule de veille.

La coordination technique dispose d'un secrétariat technique placé sous l'autorité du directeur général de l'institut national de la statistique (INS) qui en assure la présidence.

La vice-présidence est assurée par la direction générale de la concurrence et de la répression des fraudes commerciales (DGCRFC). La fonction de rapporteur est confiée à la direction générale du plan et du développement (DGPD). Les membres de ce secrétariat viennent des administrations suivantes : direction générale du commerce intérieur (DGCI), direction générale du commerce extérieur (DGCE), direction générale de l'économie (DGE), direction générale de l'agence congolaise pour la création des entreprises (DGACPCE), direction générale des impôts et des domaines (DGID), direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), direction

générale de l'agriculture (DGA), direction générale de l'élevage (DGE), direction générale de la pêche et aquaculture (DGPA), direction générale du budget (DGB), direction générale du centre national des études et évaluation des projets d'investissement public (DGCNEEPIP). Le secrétariat technique assure l'expertise technique du dispositif de l'évaluation des performances de la mise en œuvre du PRCA 2022-2023.

IV.4. Mécanisme de communication

Pour une mise en œuvre efficiente du suivi-évaluation, il sera nécessaire de disposer d'un cadre d'échange entre les différentes parties prenantes d'une part et communiquer sur les résultats de suivi-évaluation d'autre part. Ce cadre permettra de mettre en relation trois éléments indispensables : (i) l'acteur/structure émetteur, (ii) l'information/données (les besoins), et (iii) l'acteur/structure récepteur (la cible).

La communication vise les objectifs ci-après :

- faciliter à toutes les parties prenantes l'accès aux informations sur la mise en œuvre du PRCA 2022-2023 ;
- rendre disponibles tous les livrables du dispositif ;
- vulgariser les résultats du dispositif de suivi-évaluation du PRCA 2022-2023.

Les acteurs clés du mécanisme de communication du plan de résilience sont des structures publiques : ministères sectoriels, directions techniques (INS, DGPD, DGE, DGCNEEPIP, DGCI, DGCE, DGCRF, DGB, DGID, DGDDI, DGA, DG Elevage, DGPA, DGACPCE etc.) et organes du cadre institutionnel (COPIL, CT), capables de produire continuellement les données et documents en rapport avec les éléments du plan.

Les livrables à communiquer sont :

- les rapports mensuels de suivi du PRCA2022-2023 ;
- le rapport d'évaluation à mi-parcours (après 6 mois) ;
- le rapport d'évaluation finale (au bout de 12 mois).

ANNEXES

ANNEXE 1 : Eléments du Cadre juridique

Cadre juridique de l'axe 1 : Promotion d'une politique de substitution aux importations, en encourageant le développement de la production locale pour les produits de base

- 1- Code de la douane de la CEMAC ;
- 2- Code général des impôts, section, taxe sur la valeur ajoutée (TVA, droit d'assise et prélèvement au cordon douanier) ;
- 3- Loi n° 5-94 du 1 juin 1994 tel que complété par la note circulaire n°16/MCAPME/CAB du 23 août 2000 relative du régime des prix et à l'homologation ;
- 4- Loi n° 7/94 du 1 juin 1994 sur le régime du commerce en ce qui concerne la concurrence et les prix ;
- 5- Loi n° 19-2005 du 24 novembre 2005 réglementant l'exercice de la profession du commerçant ;
- 6- Loi n° 3-2007 du 24 janvier 2007 réglementant les importations, les exportations et réexportations ;
- 7- Décret n° 2001-524 du 19 octobre 2001 portant interdiction d'importations de certains produits alimentaire d'origine animale ;
- 8- Décret n° 2014-244 du 28 mai 2014 portant suppression des agréments et autorisation préalable à l'importation des marchandises en république du Congo ;
- 9- Arrêté n° 486 du 20 septembre 1998 réglementant les certificats d'origine.

Cadre juridique de l'axe 2 : Facilitation du transport des produits de base depuis leur bassin de production vers les centres de consommation

- 1- Loi n°18/89 du 31 octobre 1989 définissant les activités des transporteurs routiers ;
- 2- Loi n° 4-2002 du 1 juillet 2002 fixant les montants des droits, taxes et frais afférents à l'accomplissement des actes administratifs à caractère maritime ;
- 3- Décret n° 99-92 du 2 juin 99 sur l'autorisation des transports routiers ;
- 4- Décret n° 2004-165 du 26 avril 2004, fixant la composition, les modalités d'emploi, de recouvrement et de versement des ressources du fonds routier ;

- 5- Décret n° 2011-411 du 29 juillet 2011 réglementant l'accès et l'exercice de la profession des transporteurs routier et les professions connexes aux transports automobiles ;
- 6- Arrêté n° 4551 du 9 aout 2002 fixant les montant de redevance, droit et frais afférent à l'accomplissement des actes administratifs liés à la navigation fluviale et aux activités connexes ;
- 7- Délibération n°005/85 du 25 mars 1985 modifiée par la délibération n°18/CB/CD/BE-S du 16 septembre 2004 fixant le taux de la taxe de roulage et droit de stationnement (Brazzaville) ;
- 8- Délibération n°33 du 23 décembre 1995 portant sur le droit de stationnement des véhicules dans la commune de Pointe-Noire ;
- 9- Délibération n°004-2012/MID/DB du 23 mars 2012 portant modification de la taxe de roulage et droit de stationnement (Brazzaville).

Cadre juridique de l'axe 3 : Stabilisation des prix des produits alimentaires et agricoles essentiels

- 1- Loi n°6-94 du 1 juin 1994 portant règlementation des prix, des normes commerciales, constatation et répression des fraudes ;
- 2- Loi n°37-2021 du 13 aout 2021 portant loi de finance rectificative pour l'année 2021 en son article 7 sections 2 chapitre 1 titre 6 sur les exonérations des certains produits ;
- 3- Décret n°94-1 du 14 janvier 1994 instituant les mesures exceptionnelles de fixation des prix

Cadre juridique de l'axe 4 : Appui aux producteurs locaux

- 1- Loi n°03-91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement ;
- 2- Loi n°2-2000 du 1 février 2000 portant organisation de la pêche maritime en République du Congo ;
- 3- Loi n°10-2004 du 26 mars 2004 fixant les principes généraux applicables aux régimes domaniaux et fonciers ;
- 4- Loi n°25-2008 portant régime agro-foncier ;
- 5- Loi n°9-2004 du 26 mars 2004 portant code du domaine de l'Etat ;

- 6- Loi n°22-2005 du 28 décembre 2005 portant création de l'établissement public administratif dénommé Fond de soutien à l'agriculture ;
- 7- Loi n°3-2010 du 14 juin 2010 sur la pêche et l'aquaculture continentale ;
- 8- Loi n°46-2014 de novembre 2014 portant mesure des promotions de développement de très petites, petites et moyennes entreprises ;
- 9- Loi n°23-2019 du 5 juillet 2019 portant création du fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement des très petites, petites et moyennes entreprises et de l'artisanat ;
- 10- Loi n°4-200 du 26 février 2020 portant création de l'agence de développement des très petites, petites et moyennes entreprises ;
- 11- Décret n°2005-517 du 26 octobre 2005 portant création attributions et organisation du laboratoire d'analyse microbiotique et chimique des produits de la pêche ;
- 12- Décret 2009-33 du 6 février 2009 portant définition des dispositions relatives aux maillages des filets et aux engins de la pêche maritime ;
- 13- Décret n°2011-317 du 26 avril 2011 déterminant les conditions d'exercice de la pêche maritime, artisanale, professionnel ;
- 14- Décret n°2011-319 fixant les modalités les réalisations des visites techniques des navires de pêche dans les eaux sous juridiction congolaise ;
- 15- Décret n°2012-173 du 12 mars 2012 portant composition et fonctionnement du comité consultatif de la pêche et de l'aquaculture ;
- 16- Décret n°2012-174 du 12 mars 2012 portant statut de l'observateur à bord d'un navire de pêche ;
- 17- Décret 2012-175 du 12 mars 2012 portant réorganisation et fonctionnement du fonds d'aménagement halieutique ;
- 18- Arrêté n°2866/MAE/MEFB du 3 juillet 2008 fixant le montant les frais des inspections des prestations eaux-sanitaires, phytosanitaire et ces documents sanitaires réglementaires.

Cadre juridique de l'axe 5 : Application rigoureuse des mesures administratives, fiscales et parafiscales

- 1- Loi portant code général des impôts(CGI) ;
- 2- Loi n°16-2017 du 30 mars 2017 portant création d'un établissement à caractère administrative, dénommé agence congolaise pour la création des entreprises ;

- 3- Arrêté n°044/MPN-SG-DARH 1999 modifiant le taux de la taxe sur la circulation des engins lourds, Porte-Chars et véhicules de plus de 10m³ ou 15 tonnes ;
- 4- Délibération n°16/87 du 30 janvier 1987 instituant une taxe d'équipement local (Brazzaville) Approuvée par l'arrêté n°3525/MATPP/SGAT/DCL/DA du 6 août 1987 ;
- 5- Délibération n°001/96 du 08 mars 1996 fixant les taux de la taxe sanitaire sur les animaux de boucherie importés (Brazzaville) ;
- 6- Délibération n° 004/97 du 22 avril 1997 modifiant les dispositions des délibérations n°005/77 et n° 02/86 du 14 janvier 1986 relative à la taxe sur les baraques, boutiques, contenaire, kiosques, buvettes et magasin ;
- 7- Délibération n°006/CD/CDM/BE/S du 02 juin 2003 portant modification du montant de la taxe sur le transit des véhicules à travers le fleuve Congo (Brazzaville) ;
- 8- Délibération n°043 du 02 octobre 2003 portant institution d'une taxe municipale sur les produits divers dans les ports, les gares routières et les différents marchés de Brazzaville ;
- 9- Délibération 010/CDS/BE du 24 février 2004 taxe additionnelle prélevée au profit du budget du département de la Sangha (Sangha) ;
- 10- Délibération n° 34 du 1er octobre 2005 complétant les dispositions de la délibération n°007/86 du 22 février 1986 fixant le taux de la taxe sur la circulation des engins lourds, Porte-Chars et autres véhicules de transport ;
- 11- Délibération n° 018 du 31 mai 2009 complétant et modifiant la délibération n°07/2003 fixant le taux de la délivrance de la carte de contrôle administratif sur les installations et sites pétroliers du Kouilou ;
- 12- Délibération n°008-2012/MID/DB du 23 mars 2012 fixant les droits sur les produits divers au débarquement dans les gares routières, les gares ferroviaires et les marchés de la commune de Brazzaville ;
- 13- Délibération n°009-2012/MID/DB du 23 mars 2012 fixant les taux relatifs à la contribution des commerçants exerçant dans le périmètre urbain de Brazzaville ;
- 14- Délibération n°016-2012/MD/DB du 23 mars 2012 fixant les Droit d'organisation des foires et Kermesses dans le périmètre urbain de Brazzaville.

ANNEXE 2 : Eléments de programmation et de budgétisation

Annexe 2.1 : Coût de mise en œuvre du Plan de résilience par actions

Montants en millions de FCFA

Libellé des actions	Prévisions budgétaires			Coût total	
	Immédiate	Court terme	Moyen terme		
Axe 1 : Promotion d'une politique de substitution aux importations, en encourageant le développement de la production locale pour les produits de base					
11	Promotion des produits locaux	40	210	30	280
12	Accompagnement des acteurs des filières agro-pastorales et halieutiques	0	1 100	0	1 100
13	Accompagnement pour une alternative locale aux céréales	0	1 420	0	1 420
14	Augmentation de la production agricole	1 050	6 800	6 750	14 600
15	Augmentation de la production pastorale	0	10 000	2 000	12 000
16	Augmentation de la production aquacole	500	1 500	1 000	3 000
17	Appui-conseils aux producteurs agro-pastoraux et halieutique	130	140	130	400
Total de l'axe 1		1 720	21 170	9 910	32 800
Axe 2: Facilitation du transport des produits de base depuis leur bassin de production vers les centres de consommation					
21	Entretien et améliorer la qualité des routes afin de rendre accessible les bassins de production	30	3 500	6 000	9 530
22	Appui au CFCO	1 500	3 000	4 500	9 000
23	Amélioration des capacités d'entreposage des produits alimentaires	30	500	1 500	2 030
24	Appui au corridor fluvial	500	1 600	0	2 100
25	Appui et renforcement logistique	20	0	15	35
26	Renforcement logistique des moyens logistiques aux administrations en charge des contrôles	500	1 500	1 500	3 500
27	Constitution des stocks de sécurité en produits alimentaires de base pour les 3 mois à venir	39 400	36 455	11 490	87 345
Total de l'axe 2		41 980	46 555	27 105	115 640
Axe 3 : Stabilisation des prix des produits alimentaires et agricoles essentiels					
31	Actualisation de la liste des produits alimentaires et agricoles essentiels	45	0	0	45
32	Blocage de manière temporaire des prix des produits de première nécessité	55	80	60	155
	Interdiction temporaire de la production et l'exploitation de la farine et l'huile de poisson issues des captures faites dans les	50	40		90

	eaux territoriales Congolaises				
33	Suppression au cordon douanier pendant 12 mois, les droits de douane des produits alimentaires de base et intrants agro-pastoraux et halieutiques	0	90	0	90
34	Réduction de 50% des coûts de passage portuaires des produits alimentaires de base et intrants agro pastoraux et halieutiques	0	75	0	75
35	Fixation du prix du litre de gasoil pour les boulangers et les agriculteurs tout en limitant les quantités au regard des besoins réel par acteur	0	15	0	15
Total de l'axe 3		150	260	60	470
Axe 4 : Appui aux producteurs locaux					
41	Renforcement du cadre institutionnel du guichet unique de création des entreprises	0	150	0	150
42	Organisation des acteurs agropastoraux et halieutiques	440	600	1 000	2 040
43	Application et renforcement des mesures d'incitation à l'appui aux producteurs locaux	40	40	0	80
44	Accompagnement des structures de production et de transformation des produits	0	600	20	620
45	Amélioration du climat des affaires	0	40	0	40
46	Appui au développement de l'industrie agro-alimentaire (prêt à taux zéro)	1 350	3 040	13 680	18 070
47	Facilitation de l'octroi des crédits bonifiés aux producteurs	150	60	20	230
Total de l'axe 4		1 980	4 530	14 720	21 230
Axe 5 : Application rigoureuse des mesures administratives, fiscales et parafiscales					
51	Mise en place d'un comité ad'hoc de suivi des mesures dans le cadre du plan de résilience	40	30	0	70
52	Démantèlement de la parafiscalité illégale	40	0	0	40
53	Coordination et rationalisation des contrôles	55	0	0	55
54	Renforcement des contrôles sur les prix	640	20	20	680
55	Suivi de l'effet des mesures administratives, fiscales et parafiscales sur les prix	40	90	90	220
Total de l'axe 5		815	140	110	1 065
TOTAL GENERAL DU PLAN		46 645	72 655	51 905	171 205

Annexe 2.2 : Coût de mise en œuvre du Plan de résilience par activités

Montants en millions de FCFA

Code	Libellé axe/ actions/ activités	Délais de mise en œuvre			Prévisions budgétaires			Coût total
		Immédiat	Court terme	Moyen terme	Immédiat	Court terme	Moyen terme	
11	Promotion des produits locaux				40	210	30	280
1101	Défiscalisation de tous les intrants, équipements et accessoires des filières agro-pastorales et halieutiques, à l'exception des taxes communautaires	X	X	X	20	50	30	100
1102	Incitation à la consommation des produits locaux		X			60	0	60
1103	Défiscalisation de tous les intrants, équipements et accessoires des filières alternatives aux céréales		X		0	50	0	50
1104	Défiscalisation de tous les intrants, équipements et accessoires des filières de la production végétale		X		0	50	0	50
1105	Défiscalisation de tous les intrants, équipements et accessoires des filières animales, à l'exception des taxes communautaires	X			20	0	0	20
12	Accompagnement des acteurs des filières agro-pastorales et halieutiques				0	1 100	0	1 100
1201	Renforcement des capacités opérationnelles et techniques des structures de gestion de la qualité des produits agro-pastoraux et aquacoles		X		0	650	0	650
1202	Renforcement des capacités opérationnelles et techniques du centre national des semences améliorées (végétales)		X		0	50	0	50

1203	Renforcement des capacités opérationnelles et techniques du centre de vulgarisation des techniques d'élevage et des opérateurs privés identifiés			X		0	30	0	30
1204	Contractualisation avec les opérateurs pour la fourniture d'alevins de tilapia, carpe commune et clarias			X		0	40	0	40
1205	Renforcement des capacités opérationnelles et techniques du centre national d'études des sols			X		0	100	0	100
1206	Renforcement des capacités opérationnelles et techniques du centre d'appui technique et des ressources professionnelles (CATREP) et des opérateurs privés identifiés			X		0	30	0	30
1207	Renforcement des capacités opérationnelles et techniques des centres d'appui technique Ovins d'Inoni-Falaise et des opérateurs privés identifiés			X		0	100	0	100
1208	Renforcement des capacités opérationnelles et techniques des centres d'appui technique bovins de Boundji et de Mpassa et des opérateurs privés identifiés			X		0	100	0	100
13	Accompagnement pour une alternative locale aux céréales					0	1 420	0	1 420
1301	Travaux cadastraux pour la délimitation des réserves foncières agricoles			X		0	100	0	100
1302	Facilitation de la migration du statut juridique des coopératives en société coopérative			X		0	20	0	20
1303	Mise à la disposition des producteurs les semences végétales saines et performantes y compris les équipements techniques adaptés			X		0	1 000	0	1 000
1304	Encadrement des producteurs agricoles			X		0	100	0	100
1305	Incitation des investissements dans la transformation du manioc et de la patate douce en farine panifiable par des mesures fiscales spécifiques			X		0	100	0	100

1306	Impulsion et accompagnement des boulangers à l'utilisation des farines panifiables de manioc et de patate douce			X		0	100	0	100
14	Augmentation de la production agricole					1 050	6 800	6 750	14 600
1401	Acquisition et distribution des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour la filière manioc			X	X	0	1 000	750	1 750
1402	Acquisition et distribution des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour les filières patate douce, banane, igname			X	X	0	1 000	1 000	2 000
1403	Acquisition et distribution des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour la filière maïs	X		X	X	200	1 000	1 500	2 700
1404	Acquisition et distribution des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour la filière soja et pois d'Angole (nkassa)	X		X	X	300	1 000	500	1 800
1405	Acquisition et distribution des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour la filière tomate	X		X	X	150	1 000	1 500	2 650
1406	Acquisition et distribution des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour la filière oignons	X		X	X	300	1 500	1 000	2 800
1407	Acquisition et distribution des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour autres cultures maraichères	X		X	X	100	300	500	900
15	Augmentation de la production pastorale						10 000	2 000	12 000

1501	Acquisition et distribution des reproducteurs porcins F1, maïs, tourteaux de soja, concentrés alimentaires et produits vétérinaires			X		0	2 000	0	2 000	
1502	Acquisition et distribution des poussins ponte, poussins de souche chair, intrants pour l'entretien des volailles, maïs, tourteaux de soja, concentrés alimentaires et produits vétérinaires, etc.			X		0	2 000	0	2 000	
1503	Acquisition et distribution des reproducteurs ovins et caprins et des produits vétérinaires, etc.			X		0	3 000	0	3 000	
1504	Acquisition et distribution des reproducteurs bovins et des produits vétérinaires et intrants acquis, etc.			X	X	0	3 000	2 000	5 000	
16	Augmentation de la production aquacole					500	1 500	1 000	3 000	
1601	Acquisition et distribution des géniteurs pour la production des alevins de Clarias, de la Carpe commune et de Tilapia, d'aliments pour poisson, de produits vétérinaires, distribution des alevins produits, matériel et petit équipement aquacole	X		X	X	500	1 500	1 000	3 000	
17	Appui-conseils aux producteurs agro-pastoraux et halieutique					130	140	130	400	
1701	Appui-conseil des agriculteurs	X		X	X	50	50	50	150	
1702	Appui-conseil des éleveurs	X		X	X	50	50	50	150	
1703	Appui-conseil des aquaculteurs	X		X	X	30	40	30	100	
Total							1 720	21 170	9 910	32 800

Code	Libellé des actions/ activités	Délais de mise en œuvre			Prévisions budgétaires			Coût total
		Immédiat	Court terme	Moyen terme	Immédiat	Court terme	Moyen terme	
Axe 2: Facilitation du transport des produits de base depuis leur bassin de production vers les centres de consommation								
21	Entretien et améliorer la qualité des routes afin de rendre accessible les bassins de production				30	2 000	5 500	7 530
2101	Actualisation du fichier des pistes agricoles à entretenir et améliorer	X			30	0	0	30
2102	Ouverture des pistes agricoles		X	X	0	500	1 500	2 000
2103	Réhabilitation et entretien des pistes agricoles		X	X	0	500	1 500	2 000
2104	Entretien des routes secondaires		X	X	0	500	1 500	2 000
2105	Soutien au fonds routier		X	X	0	2000	1 500	3 500
22	Appui au CFCO				1 500	3 000	4 500	9 000
2201	Amélioration de la capacité de traction	X	X	X	1 000	2 000	4 500	7 500
2202	Réhabilitation de la voie ferrée	X	X	X	500	1 000	0	1 500
23	Amélioration des capacités d'entreposage des produits alimentaires				30	500	1 500	2 030
2301	Identification des entrepôts destinés au stockage des produits alimentaires au niveau des structures de transport	X			30	0	0	30
2302	Réhabilitation/construction des entrepôts des produits alimentaires		X	X	0	500	1 500	2 000
24	Appui au corridor fluvial				500	1 600	0	2 100
2401	Renforcement des infrastructures destinées à la gestion des produits alimentaires	X	X		500	1 000	0	1 500

2402	Amélioration de la navigabilité permanente des cours d'eau			X			0	300	0	300	
2403	Amélioration des capacités des unités navigantes			X			0	300	0	300	
25	Appui et renforcement logistique						20	0	15	35	
2501	Facilitation de l'acquisition par des nationaux des véhicules spécifiques au transport des produits alimentaires				X		0	0	15	15	
2502	Réduction des frais des péages liés aux véhicules de transport des produits alimentaires	X					20	0	0	20	
26	Renforcement logistique des moyens logistiques aux administrations en charge des contrôles						500	1 500	1 500	3 500	
2601	Acquisition des véhicules			X	X		0	1 000	1 500	2 500	
2602	Acquisition de matériel de contrôle technique pour la direction générale de la navigation fluviale	X		X			500	500	0	1 000	
27	Constitution des stocks de sécurité en produits alimentaires de base pour les 3 mois à venir						39 400	36 455	13 590	89 445	
2701	Constitution en priorité des stocks de blé tendre pour le pain	X		X	X		4 000	12 000	1 875	17 875	
2702	Constitution en priorité des stocks de riz ordinaire	X		X	X		3 000	2 000	3 560	8 560	
2703	Constitution en priorité des stocks d'huile de palme et végétale	X		X	X		4 500	3 000	2 055	9 555	
2704	Constitution en priorité des stocks de viande bovine	X		X	X		4 000	3 400	1 000	8 400	
2705	Constitution en priorité des stocks de viande porcine	X		X	X		6 500	2 555	1 500	10 555	
2706	Constitution en priorité des stocks de volaille	X		X	X		12 000	10 000	2 000	24 000	
2707	Constitution en priorité des stocks de poisson de mer congelé et non congelé	X		X	X		5 400	3 500	1 600	10 500	
Total								41 980	46 555	27 105	115 640

Montants en millions de FCFA

Code	Libellé axe/ actions/ activités	Délais de mise en œuvre			Prévisions budgétaires			Coût total
		Immédiat	Court terme	Moyen terme	Immédiat	Court terme	Moyen terme	
Axe 3 : Stabilisation des prix des produits alimentaires et agricoles essentiels								
31	Actualisation de la liste des produits alimentaires et agricoles essentiels				45	0	0	45
3101	Identification des produits alimentaires et agricoles essentiels devant bénéficier du soutien de l'Etat	X			30	0	0	30
3102	Actualisation du texte relatif à la liste des produits alimentaires et agricoles essentiels devant bénéficier du soutien de l'Etat	X			15	0	0	15
32	Blocage de manière temporaire des prix des produits de première nécessité et interdiction temporaire de la production et l'exploitation de la farine et l'huile de poisson issues des captures faites dans les eaux territoriales Congolaises				105	80	60	245
3201	Application du régime d'exception de blocage des prix conformément à la loi n°6-94 du 1er juin 1994 portant réglementation des prix, normes commerciales, constatation et répression des fraudes	X			15	0	0	15
3202	Publication d'un texte de blocage temporaire des prix des produits alimentaires de base et des intrants agro-pastoraux et halieutiques pendant douze (12) mois	X			15	0	0	15
3203	Suivi de l'application des dispositions relatives au blocage des prix	X	X	X	20	20	20	60
3204	Suivi du niveau des stocks des produits afin de prévenir les éventuelles pénuries et la spéculation	X	X	X	20	20	20	60

3205	Mise en place des comités locaux de suivi de la surveillance des prix des produits alimentaires de base dans les marchés et les gares routières	X	X	X	20	20	20	60
3206	Création d'un numéro d'appel d'urgence pour dénoncer les récalcitrants ou fraudeurs ;	X			15	0	0	15
3207	Application des sanctions prévues par les textes en vigueur contre les contrevenants				0	20	0	20
33	Suppression au cordon douanier pendant 12 mois, les droits de douane des produits alimentaires de base et intrants agro-pastoraux et halieutiques					90	0	90
3301	Exonération totale de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et de la Redevance Informatique (RDI) sur l'huile de palme et végétale			X	0	15	0	15
3302	Exonération totale de la TVA et de la RDI, les œufs destinés à la reproduction (OAC), les poussins d'un jour, les reproducteurs animaux et les intrants d'élevage			X	0	15	0	15
3303	Exonération totale de la RDI, les produits carnés (viande, volaille) et poissons			X	0	15	0	15
3304	Exonération totale de la TVA, la viande et le poisson			X	0	15	0	15
3305	Exonération totale de la RDI, le riz, les aliments de bétail et les intrants destinés à la fabrication de l'aliment de bétail (tourteaux de soja, de coton et concentrés, etc.)			X	0	15	0	15
3306	Exonération totale de la TVA, le maïs			X	0	15	0	15
34	Réduction de 50% des coûts de passage portuaires des produits alimentaires de base et intrants agro pastoraux et halieutiques				0	75	0	75
3401	Réduction des grilles tarifaires sur la manutention au niveau des ports			X	0	15	0	15

3402	Réduction des grilles tarifaires sur les prestations des transitaires		X		0	15	0	15
3403	Réduction des coûts liés aux formalités sur les opérations transfrontalières		X		0	15	0	15
3404	Ajournement pour 6 mois de la mise en oeuvre du certificat de conformité avant embarquement		X		0	15	0	15
3405	Ajournement de la mise en oeuvre de la certification des attestations d'assurance maritime		X		0	15	0	15
35	Fixation du prix du litre de gasoil pour les boulangers et les agriculteurs tout en limitant les quantités au regard des besoins réel par acteur				0	15	0	15
3501	Etendre le texte réglementaire fixant le prix du litre de gasoil pour les pêcheurs aux boulangers et aux agriculteurs.		X		0	15	0	15
Total					150	260	60	470

Code	Libellé axe/ actions/ activités	Délais de mise en œuvre			Prévisions budgétaires			Coût total
		Immédiat	Court terme	Moyen terme	Immédiat	Court terme	Moyen terme	
Axe 4 : Appui aux producteurs locaux								
41	Renforcement du cadre institutionnel du guichet unique de création des entreprises				0	150	0	150
4101	Création d'une cellule d'enregistrement et d'identification des acteurs économiques		X		0	50	0	50
4102	Désignation des points focaux				0	0	0	0
4103	Equipement de la cellule principale de Brazzaville et des autres départements		X		0	100	0	100
42	Organisation des acteurs agropastoraux et halieutiques				440	600	1 000	2 040
4201	Mise en place des organisations interprofessionnelles des acteurs économiques	X			20	0	0	20
4202	Mise en place des plateformes de concertation pour l'appui des producteurs locaux	X			20	0	0	20
4203	Appui technique, administratif et financier aux producteurs et autres acteurs du secteur	X	X	X	400	600	1 000	2 000
43	Application et renforcement des mesures d'incitation à l'appui aux producteurs locaux				40	40	0	80
4301	Prise des mesures d'incitation additionnelle et/ou exceptionnelle	X	X		20	20	0	40
4302	Suivi de la mise en œuvre des mesures d'incitation	X	X		20	20	0	40

44	Accompagnement des structures de production et de transformation des produits		0	600	20	620
4401	Dotation en équipement des structures de production et de transformation des produits locaux	X	0	500	0	500
4402	Appui à la valorisation des produits agropastoraux et halieutiques (promotion du made in Congo)	X	0	100	20	120
45	Amélioration du climat des affaires		0	40	0	40
4501	Réduction des coûts de création d'entreprise	X	0	20	0	20
4502	Réduction des délais de création d'entreprise	X	0	20	0	20
46	Appui au développement de l'industrie agro-alimentaire (prêt à taux zéro)		1 350	3 040	13 680	18 070
4601	Renforcement de capacité technique et opérationnelle des fabriques d'aliments de bétail et du poisson	X	500	940	1 980	3 420
4602	Renforcement de capacité technique et opérationnelle des abattoirs modernes à Brazzaville et à Pointe-Noire	X	350	1 000	2 000	3 350
4603	Renforcement de capacité technique et opérationnelle des raffineries d'huile de palme	X	100	500	2 400	3 000
4604	Renforcement de capacité technique et opérationnelle des fabriques d'emballages	X	100	500	2 400	3 000
4605	Renforcement de la capacité technique et opérationnel des fabriques d'engrais	X	0	100	2 200	2 300
4606	Renforcement de la capacité technique et opérationnel des producteurs d'huile de palme	X	300	0	2 700	3 000
47	Facilitation de l'octroi des crédits bonifiés aux producteurs		150	60	20	230
4701	Renforcement et accélération de la politique de migration du secteur informel au secteur formel	X	30	30	20	80
4702	Appui technique des acteurs à la constitution des dossiers de crédits bancables	X	30	0	0	30

4703	Création et alimentation du fonds de résilience à la crise alimentaire	X			20	0	0	20
4704	Renforcement des mécanismes et moyens d'accompagnement ciblé des acteurs par le FIGA	X			20	0	0	20
4705	Redynamisation du fonds de soutien à l'agriculture (FSA) et du fonds d'intervention et de promotion de l'artisanat (FIPA)	X	X		50	30	0	80
Total								
			1 980	4 530	14 720	21 230		

Code	Libellé axe/actions/activités	Délais de mise en œuvre			Prévisions budgétaires			Coût total
		Immédiate	Court terme	Moyen terme	Immédiate	Court terme	Moyen terme	
Axe 5 : Application rigoureuse des mesures administratives, fiscales et parafiscales								
51	Mise en place d'un comité ad hoc de suivi des mesures dans le cadre du plan de résilience				40	30	0	70
5101	Définition du cadre réglementaire du comité ad hoc de suivi (décret portant dénomination, missions, organisation/fonctionnement et champs)	X			20	0	0	20
5102	Opérationnalisation du comité ad hoc de suivi (textes de nomination et installation du comité)	X			20	0	0	20
5103	Renforcement des outils de suivi des mesures administratives, fiscales et parafiscales		X			30	0	30
52	Démantèlement de la parafiscalité illégale				40	0	0	40
5201	Recensement de toutes les taxes parafiscales illégales	X			25	0	0	25
5202	Abrogation et démantèlement des taxes parafiscales illégales	X			15	0	0	15
53	Coordination et rationalisation des contrôles				55	0	0	55
5301	Recensement de l'ensemble des textes sur les contrôles	X			25	0	0	25
5302	Règlement des conflits de compétences éventuels	X			15	0	0	15
5303	Harmonisation des contrôles entre les administrations	X			15	0	0	15
54	Renforcement des contrôles sur les prix				640	20	20	680
5401	Contextualisation les outils de contrôle des prix	X			15	0	0	15
5402	Application des mesures dissuasives pour contraindre les acteurs économiques à respecter les mesures administratives, fiscales et parafiscales	X			20	0	0	20

5403	Organisation régulière des enquêtes des prix , des contrôles sur les prix des produits ciblés et de suivi des stocks	X			600	0	0	0	600
5404	Application intégrale de sanctions liées au non-respect des textes par les opérateurs économiques	X	X	X	20	20	20	20	60
55	Suivi de l'effet des mesures administratives, fiscales et parafiscales sur les prix				40	90	90	90	220
5501	Suivi de la répercussion des mesures administratives sur les prix	X	X	X	20	20	20	20	60
5502	Suivi de la répercussion des mesures fiscales et parafiscales	X	X	X	20	20	20	20	60
5503	Production des rapports d'alerte sur l'évolution des prix sur le marché		X	X	0	50	50	50	100
Total					815	140	110	110	1 065
TOTAL GENERAL DU PLAN					46 645	7 2 655	51 905	51 905	171 205

ANNEXE 3 : Eléments de suivi et d'évaluation

Axe 1 : Promotion d'une politique de substitution aux importations, en encourageant le développement de la production locale pour les produits de base

N°	Actions	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification	Situation de référence		Cible à atteindre
					Année de base	Valeur de base	
1	Promotion des produits locaux	Défiscalisation des intrants, équipements et accessoires des filières agro-pastorales et halieutiques, à l'exception des taxes communautaires	Texte portant suppression des taxes des intrants, équipements et accessoires des filières agro-pastorales et halieutiques	Texte publié			100%
		Incitation à la consommation des produits locaux	Organisation des foires, d'exposition et sensibilisation des consommateurs aux produits locaux	Rapport d'activités			100%
		Défiscalisation de tous les intrants, équipements et accessoires des filières alternatives aux céréales	Existence des textes relative à défiscalisation de tous les intrants, équipements et accessoires des filières alternatives aux céréales	Texte publié			100%
		Défiscalisation de tous les intrants, équipements et accessoires des filières de la production végétale	Existence d'un texte portant suppression des taxes, des intrants équipements et accessoires des filières de la production végétale	Texte publié			100%
		Défiscalisation de tous les intrants,	Texte portant défiscalisation	Texte publié			100%

		équipements et accessoires des filières animales, à l'exception des taxes communautaires	des intrants, équipements et accessoires des filières animales							
2	Accompagnement des acteurs des filières agro-pastorales et halieutiques	Renforcement des capacités opérationnelles et techniques des structures de gestion de la qualité des produits agro-pastoraux et aquacoles	Nombre de cadre et techniciens renforcés en matière de gestion de la qualité des produits agro-pastoraux et aquacoles	Rapport d'activité disponible				100%		
		Renforcement des capacités opérationnelles et techniques du centre national des semences améliorées (végétales)	Nombre de matériel et équipements acquis pour la production végétal sain et performant	Procès-verbaux de livraison de réception					100%	
		Renforcement des capacités opérationnelles et techniques du centre de vulgarisation des techniques d'élevage et des opérateurs privés identifiés	Nombre de matériel, équipements et matrice acquis pour la production animale	Procès-verbaux de livraison de réception					100%	
		Contractualisation avec les opérateurs pour la fourniture d'alevins de tilapia, carpe commune et clarias	Contrats de fourniture des semences piscicoles de tilapia, carpe commune et clarias	Contrats de fourniture					100%	
		Renforcement des capacités opérationnelles et techniques du centre national d'études des sols	-Nombre d'équipements acquis ; -Nombre cadres et techniciens renforcés en matière d'études des sols	Rapports produits					100%	
		Renforcement des capacités opérationnelles et technique du centre d'appui technique et des ressources professionnelles (CATREP) et des opérateurs privés identifiés	-Nombre d'équipements, matrice et matériel végétal acquis; -Nombre cadres et techniciens renforcés	Procès-verbaux de livraison de réception					100%	
		Renforcement des capacités	Nombre d'équipements, techniciens renforcés	Rapport de formation					100%	
		Renforcement des capacités	Nombre d'équipements,	Procès-verbaux de livraison					100%	

		opérationnelles et techniques des centres d'appui technique Ovins d'Inoni-Falaise et des opérateurs privés identifiés	matrice acquis; -Nombre cadres et techniciens renforcés	de réception			
		Renforcement des capacités opérationnelles et techniques des centres d'appui technique bovins de Boundji et de Mpassa et des opérateurs privés identifiés	Nombre d'équipements, matrice acquis; -Nombre cadres et techniciens renforcés	Rapport de formation Procès-verbaux de livraison de réception Rapport de formation			100%
		Travaux cadastraux pour la délimitation des réserves foncières agricoles	Nombre de délimitation des réserves foncières agricoles	Rapport disponible			100%
		Facilitation de la migration du statut juridique des coopératives en société coopérative	Existence d'un texte portant statut juridique de société coopérative pris et publié	Texte publié			100%
		Mise à la disposition des producteurs les semences végétales saines et performantes y compris les équipements techniques adaptés	Volume des semences végétales saines et performantes	Documents liés à l'acquisition des semences et des équipements			100%
		Encadrement des producteurs agricoles	Nombre des équipements techniques adaptés	Rapport d'activités			100%
		Incitation des investissements dans la transformation du manioc et de la patate douce en farine panifiable par des mesures fiscales spécifiques	Nombre des producteurs agricoles encadrés	Texte publié			100%
		Impulsion et accompagnement des boulangers à l'utilisation des farines panifiables de manioc et de patate douce	Existence d'un texte portant incitation des investissements dans la transformation du manioc et de la patate douce en farine panifiable Nombre des boulangers impulsés et accompagnés	Nombre des boulangers impulsés et accompagnés			100%
3	Accompagnement pour une alternative locale aux céréales	Acquisition et distribution des	- Contrat de	Procès-verbal de service			100%
4	Augmentation de la						

production agricole	fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour la filière manioc	prestation de service Nombre des bénéficiaires ayant reçu des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour la filière manioc	Rapport de distribution des intrants agricoles			
	Acquisition et distribution des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour les filières patate douce, banane, igname	Contrat de prestation de service Nombre des bénéficiaires ayant reçu des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour les filières patate douce, banane, igname	Procès-verbal de service fait Rapport de distribution des intrants agricoles			100%
	Acquisition et distribution des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour la filière maïs	Contrat de prestation de service Nombre des bénéficiaires ayant reçu des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour la filière maïs	Procès-verbal de service fait Rapport de distribution des intrants agricoles			100%
	Acquisition et distribution des	Contrat de prestation de	Procès-verbal de service			100%

	fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour la filière soja et pois d'Angole (nkassa)	service Nombre des bénéficiaires ayant reçu des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour la filière soja et pois d'Angole (nkassa)	fait Rapport de distribution des intrants agricoles		
Acquisition et distribution des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour la filière tomate	Contrat de prestation de service Nombre des bénéficiaires ayant reçu des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour la filière tomate	Procès-verbal de service fait Rapport de distribution des intrants agricoles		100%	
Acquisition et distribution des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour la filière oignons	Contrat de prestation de service Nombre des bénéficiaires ayant reçu des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour la filière oignons	Procès-verbal de service fait Rapport de distribution des intrants agricoles		100%	
Acquisition et distribution des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour autres cultures maraichères	Contrat de prestation de service Nombre des bénéficiaires ayant reçu des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour autres cultures maraichères	Procès-verbal de service fait Rapport de distribution des intrants agricoles		100%	

S	Augmentation de la production pastorale	Acquisition et distribution des reproducteurs porcins F1, maïs, tourteaux de soja, concentrés alimentaires et produits vétérinaires	Contrat de prestation de service	Nombre des bénéficiaires ayant reçu des reproducteurs porcins F1, maïs, tourteaux de soja, concentrés alimentaires et produits vétérinaires	Contrat de prestation de service	Procès-verbal de service fait	Rapport de distribution reproducteurs porcins F1 et intrants		100%
		Acquisition et distribution des poussins ponte, poussins de souche chair, intrants pour l'entretien des volailles, maïs, tourteaux de soja, concentrés alimentaires et produits vétérinaires, etc.	Contrat de prestation de service	Nombre des bénéficiaires ayant reçu des poussins ponte, poussins de souche chair, intrants pour l'entretien des volailles, maïs, tourteaux de soja, concentrés alimentaires et produits vétérinaires, etc.	Contrat de prestation de service	Procès-verbal de service fait	Rapport de distribution des poussins ponte et intrants		100%
		Acquisition et distribution des reproducteurs ovins et caprins et des produits vétérinaires, etc.	Contrat de prestation de service	Nombre des bénéficiaires ayant reçu des reproducteurs ovins et caprins et des produits vétérinaires, etc.	Contrat de prestation de service	Procès-verbal de service fait	Rapport de distribution ovins et caprins et intrants		100%
		Acquisition et distribution des	Contrat de prestation de		Contrat de prestation de	Procès-verbal de service		100%	

		reproducteurs bovins et des produits vétérinaires et intrants acquis, etc.	service Nombre des bénéficiaires ayant reçu des reproducteurs bovins et des produits vétérinaires et intrants acquis,	fait Rapport de distribution bovins et des produits vétérinaires et intrants			
6	Augmentation de la production aquacole	Acquisition et distribution des géniteurs pour la production des alevins de Clarias, de la Carpe commune et de Tilapia, d'aliments vétérinaires, distribution des alevins produits, matériel et petit équipement aquacole	Contrat de prestation de service Nombre des bénéficiaires ayant reçu des géniteurs pour la production des alevins de Clarias, de la Carpe commune et de Tilapia, d'aliments pour poisson, de produits vétérinaires, des alevins produits, matériel et petit équipement aquacole.	Procès-verbal de service fait Rapport de distribution des géniteurs pour la production des alevins de Clarias, de la Carpe commune et de Tilapia, d'aliments pour poisson, de produits vétérinaires, intrants			100%
7	Appui-conseils aux producteurs agro-pastoraux et halieutiques	Appui-conseil des agriculteurs	Nombre d'ateliers d'appui conseil organisés	Rapports d'activités des ateliers			100%
		Appui-conseil des éleveurs	Nombre d'ateliers d'appui conseil organisés	Rapports d'activités des ateliers			100%
		Appui-conseil des aquaculteurs	Nombre d'ateliers d'appui conseil organisés	Rapports d'activités des ateliers			100%

Axe 2 : Facilitation du transport des produits de base depuis leur bassin de production vers les centres de consommation

N°	Actions	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification	Situation de référence		Cible à atteindre
					Année de base	Valeur de base	
1	Entretien et améliorer la qualité des routes afin de rendre accessible les bassins de production	Actualisation du fichier des pistes agricoles à entretenir et améliorer	Fichier actualisé	Fichier disponible			100%
		Ouverture des pistes agricoles	Nombre des pistes agricoles ouvertes	Rapport des travaux			100%
		Réhabilitation et entretien des pistes agricoles	Nombre de piste pistes agricoles réhabilitées et entretenues	Rapport des travaux			100%
		Entretien des routes secondaires	Nombre des routes secondaires entretenues	Rapport des travaux			100%
2	Appui au CFCO	Soutien au fonds routier	Linéaire des routes aménagées	Rapport d'activités			100%
		Amélioration de la capacité de traction	Contrat des prestationstravaux	Rapport d'activités			
3	Amélioration des capacités d'entreposage des produits alimentaires	Réhabilitation de la voie ferrée	Linéaire des voies réhabilitées	Rapport d'exécution des travaux			100%
		Identification des entrepôts destinés au stockage des produits alimentaires au niveau des structures de transport	Nombre d'entrepôts destinés au stockage des produits alimentaires au niveau des structures de transport	Rapport d'enquête			100%
		Réhabilitation/construction des entrepôts des produits alimentaires	Nombre d'entrepôts des produits alimentaires Réhabilités/construits	Procès-verbaux de livraison et réception			100%
4	Appui au corridor fluvial	Renforcement des infrastructures destinées à la gestion des produits alimentaires	Nombre des infrastructures destinées à la gestion des produits alimentaires renforcées	Procès-verbaux de livraison et réception			100%
		Amélioration de la navigabilité permanente des cours d'eau	Volume du sable dragué	Procès-verbaux de livraison et réception			100%
		Amélioration des capacités des unités navigantes	Nombre d'unités rendues opérationnelles	Procès-verbaux de livraison et réception			100%

5	Appui et renforcement logistique	Facilitation de l'acquisition par des nationaux des véhicules spécifiques au transport des produits alimentaires	Existence d'un texte portant facilitation de l'acquisition par des nationaux des véhicules spécifiques au transport des produits alimentaires	Texte publié		100%
		Réduction des frais des péages liés aux véhicules de transport des produits alimentaires	Existence d'un texte réglementaire portant réduction des frais des péages liés aux véhicules de transport des produits alimentaires	Texte publié		100%
6	Renforcement logistique des moyens logistiques aux administrations en charge des contrôles	Acquisition des véhicules	Nombre de véhicules acquis	Procès-verbaux de livraison et réception		100%
		Acquisition de matériel de contrôle technique pour la direction générale de la navigation fluviale	Nombre de matériel de contrôle technique pour la direction générale de la navigation fluviale	Procès-verbaux de livraison et réception		100%
7	Constitution des stocks de sécurité en produits alimentaires de base pour les 3 mois à venir	Constitution en priorité des stocks de blé tendre pour le pain	Volume de stock de blé constitué	Procès-verbaux de livraison et réception		100%
		Constitution en priorité des stocks de riz ordinaire	Volume de stock de des stocks de riz ordinaire	Procès-verbaux de livraison et réception		100%
		Constitution en priorité des stocks d'huile de palme et végétale	Volume de stock de des stocks d'huile de palme et végétale	Procès-verbaux de livraison et réception		100%
		Constitution en priorité des stocks de viande bovine	Volume de stock de des stocks de viande bovine	Procès-verbaux de livraison et réception		100%
		Constitution en priorité des stocks de viande porcine	Volume de stock de des stocks de viande porcine	Procès-verbaux de livraison et réception		100%
		Constitution en priorité des stocks de volaille	Volume de stock de des stocks de volaille	Procès-verbaux de livraison et réception		100%
		Constitution en priorité des stocks de poisson de mer congelé et non congelé	Volume de stock des stocks de poisson de mer congelé et non congelé	Procès-verbaux de livraison et réception		100%

Axe 3 : Stabilisation des prix des produits alimentaires et agricoles essentiels

N°	Actions	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification	Situation de référence		Cible à atteindre
					Année de base	Valeur de base	
1	Actualisation de la liste des produits alimentaires et agricoles essentiels	Identification des produits alimentaires et agricoles essentiels devant bénéficier du soutien de l'Etat	Nombre des produits alimentaires et agricoles identifiés	Publication de la liste			100%
		Actualisation du texte relatif à la liste des produits alimentaires et agricoles essentiels devant bénéficier du soutien de l'Etat	Existence d'un texte relatif à la liste produits alimentaires et agricoles essentiels devant bénéficier du soutien de l'Etat	Publication du texte			100%
2	Blocage de manière temporaire des prix des produits de première nécessité	Application du régime d'exception de blocage des prix conformément à la loi n°6-94 du 1er juin 1994 portant réglementation des prix, normes commerciales, constatation et répression des fraudes	Existence d'un texte relatif à l'application du régime d'exception de blocage des prix conformément à la loi n°6-94 du 1er juin 1994 publié	Publication du texte			100%
		Publication d'un texte de blocage temporaire des prix des produits alimentaires de base et des intrants agro-pastoraux et halieutiques pendant douze (12) mois	Texte publié	Application du texte			100%
		Suivi de l'application des dispositions relatives au blocage des prix	Rapport de suivi	Rapport disponible			100%
		Suivi du niveau des stocks des produits afin de prévenir les	Rapport de suivi niveau des stocks des produits	Rapport disponible			100%

N°	Actions	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification	Situation de référence		Cible à atteindre
					Année de base	Valeur de base	
		éventuelles pénuries et la spéculation					
		Mise en place des comités locaux de suivi de la surveillance des prix des produits alimentaires de base dans les marchés et les gares routières	Texte portant nomination des comités locaux de suivi de la surveillance des prix des produits alimentaires de base dans les marchés et les gares routières	Publication du texte			100%
		Création d'un numéro d'appel d'urgence pour dénoncer les récalcitrants ou fraudeurs ;	Opérationnalisation du numéro d'appel d'urgence pour dénoncer les récalcitrants ou fraudeurs	Le numéro d'urgence est opérationnel			100%
		Application des sanctions prévues par les textes en vigueur contre les contrevenants	Publication d'un texte juridique relatif Application des sanctions prévues par les textes en vigueur contre les contrevenants	Nombre des contrevenants sanctionnés par la mise en vigueur des textes d'application			100%
		Exonération totale de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et de la Redevance Informatique (RDI) sur l'huile de palme et végétale	Texte portant exonération totale de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et de la Redevance Informatique (RDI) sur l'huile de palme et végétale	Texte publié			100%
3	Suppression au cordon douanier pendant 12 mois, les droits de douane des produits alimentaires de base et intrants agro-pastoraux et halieutiques	Exonération totale de la TVA et de la RDI, les œufs destinés à la reproduction (OAC), les poussins d'un jour, les reproducteurs animaux et les intrants d'élevage	Texte portant exonération totale de la TVA et de la RDI, les œufs destinés à la reproduction (OAC), les poussins d'un jour, les reproducteurs animaux et les intrants d'élevage	Texte publié			100%

N°	Actions	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification	Situation de référence		Cible à atteindre
					Année de base	Valeur de base	
4	Réduction de 50% des coûts de passage portuaires des produits alimentaires de base et intrants agro pastoraux et halieutiques	Exonération totale de la RDI, les produits carnés (viande, volaille) et poissons	Texte portant exonération totale de la RDI, les produits carnés (viande, volaille) et poissons	Texte publié			100%
		Exonération totale de la TVA, la viande et le poisson	Texte portant exonération totale de la TVA, la viande et le poisson	Texte publié			100%
		Exonération totale de la RDI, le riz, les aliments de bétail et les intrants destinés à la fabrication de l'aliment de bétail (tourteaux de soja, de coton et concentrés, etc.)	Texte portant exonération de la RDI, le riz, les aliments de bétail et les intrants destinés à la fabrication de l'aliment de bétail (tourteaux de soja, de coton et concentrés, etc.)	Texte publié			100%
		Exonération totale de la TVA, le maïs	Texte portant exonération totale de la TVA, le maïs	Texte publié			100%
		Réduction des grilles tarifaires sur la manutention au niveau des ports	Publication d'un texte portant des nouvelles grilles tarifaires en baisse sur la manutention au niveau des ports	Texte publié			50%
		Réduction des grilles tarifaires sur les prestations des transitaires	Publication d'un texte portant des nouvelles grilles tarifaires en baisse sur les prestations des transitaires	Texte publié			50%
		Réduction des coûts liés aux formalités sur les opérations transfrontalières	Publication d'un texte portant réduction des coûts liés aux formalités sur les opérations transfrontalières	Texte publié			50%
		Ajournement pour 6 mois de la mise en œuvre du certificat de conformité avant embarquement	Texte d'application relatif à l'ajournement du certificat de conformité au cours des 6 mois avant l'embarquement	Texte publié			50%

N°	Actions	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification	Situation de référence		Cible à atteindre
					Année de base	Valeur de base	
5	Fixation du prix du litre de gasoil pour les boulangers, les agriculteurs et les pêcheurs tout en limitant les quantités au regard des besoins réel par acteur	Ajournement de la mise en œuvre de la certification des attestations d'assurance maritime	Texte d'application relatif à l'ajournement du certificat des attestations d'assurance maritime	Texte publié			50%
		Etendre le texte réglementaire fixant le prix du litre de gasoil pour les pêcheurs aux boulangers et aux agriculteurs.	Révision du texte réglementaire fixant le prix du gasoil en prenant en compte les pêcheurs, les boulangers et les agriculteurs	Texte publié			100%

Axe 4 : Appui aux producteurs locaux

N°	Actions	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification	Situation de référence		Cible à atteindre
					Année de base	Valeur de base	
1	Renforcement du cadre institutionnel du guichet unique de création des entreprises	Création d'une cellule d'enregistrement et d'identification des acteurs économiques	Texte portant création d'une cellule d'enregistrement et d'identification des acteurs économiques publié	Texte publié			100%
		Désignation des points focaux	Note de service désignant les points focaux publié	Note de service disponible			100%
		Equiper de la cellule principale de Brazzaville et des autres départements	Nombre des cellules équipées	Procès-verbaux de livraison et réception			
2	Organisation des acteurs agropastoraux	Mise en place des organisations	Existence d'un arrêté ou note de service de mise en place	Arrêté ou note de service disponible			100%

N°	Actions	Indicateurs	Moyens de vérification	Situation de référence		Cible à atteindre
				Année de base	Valeur de base	
	et halieutiques	des organisations interprofessionnelles des acteurs économiques				
		Mise en place des plateformes de concertation pour l'appui des producteurs locaux	Arrêté disponible			100%
3	Application et renforcement des mesures d'incitation à l'appui aux producteurs locaux	Recrutement des experts pour appui technique producteurs et autres acteurs du secteur	TDRs et contrat de prestation de service des experts			100%
		Appui technique, administratif et financier aux producteurs et autres acteurs du secteur	Rapports d'activités sur l'utilisation du fonds Procès-verbaux de livraison des équipements Publication du Texte			100%
		Existence d'un texte mesures d'incitation additionnelle et/ou exceptionnelle	Rapport de suivi de mise en œuvre des mesures d'incitation			100%
		Suivi de la mise en œuvre des mesures d'incitation	Rapport disponible			100%

N°	Actions	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification	Situation de référence		Cible à atteindre
					Année de base	Valeur de base	
4	Accompagnement des structures de production et de transformation des produits	Dotation en équipement des structures de production et de transformation des produits locaux	Pourcentage de structures dotées en équipements de production et de transformation des produits locaux	Procès-verbaux de livraison des équipements			100%
		Appui à la valorisation des produits agropastoraux et halieutiques (promotion du made in Congo)	Organisation des foires d'exposition des produits agropastoraux, halieutiques et artisanaux.	Rapport d'activités			100%
5	Amélioration du climat des affaires	Réduction des coûts de création d'entreprise	Existence d'un cadre légal portant centralisation et simplification des procédures de création d'entreprise	Textes publiés			100%
		Réduction des délais de création d'entreprise	Existence d'un cadre légal portant institution de la signature numérique et centralisation puis simplification des procédures de création d'entreprise Révision du texte en vigueur sur les délais de création d'entreprise	Textes publiés			100%
6	Appui au développement de l'industrie agro-alimentaire (prêt à taux zéro)	Renforcement de capacité technique et opérationnelle des fabriques d'aliments de bétail et du poisson	Nombre des équipements techniques et opérationnels des fabriques d'aliments de bétail et du poisson	Procès-verbaux de livraison des équipements			100%
		Renforcement de capacité technique et opérationnelle des abattoirs modernes à Brazzaville et à Pointe-Noire	Pourcentage des abattoirs modernes équipés techniquement et opérationnellement à Brazzaville et à Pointe-Noire	Procès-verbaux de livraison des équipements			100%
		Renforcement de capacité					100%

N°	Actions	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification	Situation de référence		Cible à atteindre
					Année de base	Valeur de base	
	technique et opérationnelle des raffineries d'huile de palme	Renforcement de capacité technique et opérationnelle des raffineries d'huile de palme	Pourcentage des raffineries d'huile de palme dotées d'équipements techniques opérationnels	Procès-verbaux de livraison des équipements			
	Renforcement de capacité technique et opérationnelle des fabriques d'emballages		Augmentation de la production des fabriques d'emballages	Baisse des prix d'emballages			100%
	Renforcement de la capacité technique et opérationnel des fabriques d'engrais		Augmentation de la production des fabriques d'engrais	Baisse des prix des engrais			100%
	Renforcement de la capacité technique et opérationnel des producteurs d'huile de palme		Recrutement des experts pour appuyer les producteurs d'huile de palme	TDRs et contrat de prestation de service des experts			100%
			Nombre des équipements techniques et opérationnels dotés aux producteurs d'huile de palme	Procès-verbaux de livraison et réception des équipements			

N°	Actions	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification	Situation de référence		Cible à atteindre
					Année de base	Valeur de base	
7	Facilitation de l'octroi des crédits bonifiés aux producteurs	Renforcement et accélération de la politique de migration du secteur informel vers le secteur formel	Nombre d'entreprises formalisées	Guichet unique (ACPCE)			100%
		Appui technique des acteurs à la constitution des dossiers de crédits bancables	Nombre d'acteurs appuyés par le plan de résilience	La structure			100%
		Création et alimentation du fonds de résilience à la crise alimentaire	Existence d'un texte portant création du fonds de résilience à la crise alimentaire	Publication du texte			100%
	Renforcement des mécanismes et moyens d'accompagnement ciblé des acteurs par le FIGA		pourcentage d'entreprises accompagnées	Nombre de dossiers garantis			100%
	Redynamisation du fonds de soutien à l'agriculture (FSA) et du fonds d'intervention et de promotion de l'artisanat (FIPA)		pourcentage d'entreprises artisanales accompagnées par l'Etat	Nombre d'entreprises artisanales financées			100%

Axe 5 : Application rigoureuse des mesures administratives, fiscales et parafiscales

N°	Actions	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification	Situation de référence		Cible à atteindre
					Année de base	Valeur de base	
01	Mise en place d'un comité ad'hoc de suivi des mesures dans le cadre du plan de résilience	Définition du cadre réglementaire du comité ad'hoc de suivi (décret portant dénomination, missions, organisation/fonctionnement et champs)	existence d'un décret portant dénomination, missions, organisation/fonctionnement et champs	Décret publié			100%
		Opérationnalisation du comité ad'hoc de suivi (textes de nomination et installation du comité)	Existence d'un texte portant nomination et installation du comité	Texte publié			100%
		Renforcement des outils de suivi des mesures administratives, fiscales et parafiscales	Nombre de nouveaux outils de suivi des mesures administratives, fiscales et parafiscales élaborés				
02	Démantèlement de la parafiscalité illégale	Recensement de toutes les taxes parafiscales illégales	Existence de la liste de toutes les taxes parafiscales illégales	Existence de la liste de toutes les taxes parafiscales illégales			100%
		Abrogation et démantèlement des taxes parafiscales illégales	Texte portant abrogation et démantèlement des taxes parafiscales illégales	Texte publié			100%
03	Coordination et rationalisation des contrôles	Recensement de l'ensemble des textes sur les contrôles	Existence de la liste de l'ensemble des textes sur les contrôles	Existence de la liste de l'ensemble des textes sur les contrôles			100%
		Règlement des conflits de compétences éventuels	Nombre de réunion organisée	Rapport de réunion			100%
		Harmonisation des contrôles entre les administrations	Rapport des travaux d'harmonisation des contrôles entre les administrations	Rapport disponible			100%

N°	Actions	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification	Situation de référence		Cible à atteindre
					Année de base	Valeur de base	
04	Renforcement des contrôles sur les prix	Contextualiser les outils de contrôle des prix	Rapport les outils de contrôle des prix	Rapport disponible			100%
		Application des mesures dissuasives pour contraindre les acteurs économiques à respecter les mesures administratives, fiscales et parafiscales	Existence des textes portant les sanctions et application des sanctions du non-respect des mesures administratives, fiscales et parafiscales publiés	Textes publiés			100%
		Organisation régulière des contrôles sur les prix des produits ciblés et de suivi des stocks	Rapports des contrôles réguliers des prix des produits ciblés et de suivi des stocks publiés	Rapport disponible			100%
05	Suivi de l'effet des mesures administratives, fiscales et parafiscales sur les prix	Application intégrale de sanctions liées au non-respect des textes par les opérateurs économiques	Texte portant les sanctions et application des sanctions du non-respect des textes par les opérateurs économiques	Textes publiés			100%
		Suivi de la répercussion des mesures administratives sur les prix	Rapports de suivi de la répercussion des mesures administratives sur les prix publiés	Rapport disponible			100%
		Suivi de la répercussion des mesures fiscales et parafiscales	Rapport de suivi de la répercussion des mesures fiscales et parafiscales publié	Rapport disponible			100%
		Production des rapports d'alerte sur l'évolution des prix sur le marché	Nombre des rapports produits	Rapports disponibles			100%